



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Rapport de gestion du Conseil fédéral 2011

Volume II

12.001 / II

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion 2011 – volume II

Décision du Conseil fédéral du 15 février 2012

Introduction.....	3
Chancellerie fédérale	4
Département des affaires étrangères.....	11
Département de l'intérieur	22
Département de justice et police	32
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	36
Département des finances	43
Département de l'économie	50
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.....	58

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN: 1663-1285
Art. n° 104.610.f

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Egalement disponible sur Internet: www.admin.ch

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements, groupements et offices planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. Avant le début de chaque année, les départements transmettent leur planification à la Chancellerie fédérale, qui en soumet la synthèse au Conseil fédéral. Lors de cet exercice, les départements veillent à ce que leurs objectifs annuels s'accordent avec ceux du Conseil fédéral.

Les objectifs annuels de chaque département sont présentés sous la forme d'un catalogue d'objectifs assortis de mesures qui servira de base, en fin d'année, à un bilan comparant les objectifs et les réalisations.

Explication des signes:

* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2011

Chancellerie fédérale

Objectif 1: **Secondar efficacement le Conseil fédéral dans son activité gouvernementale**

Atteint en partie

- ▶ **La Chancellerie fédérale élabore selon le calendrier prévu les stratégies et les mesures que le Conseil fédéral l'a chargée de définir à la suite du rapport des CdG du 30 mai 2010; elle les soumet à la décision du Conseil fédéral et engage leur mise en œuvre.**

En vue de la mise en œuvre des recommandations 1 (gestion de crise) et 8 (pilotage politique stratégique) figurant dans le rapport des Commissions de gestion en date du 30 mai 2010, la Chancellerie fédérale (ChF) a présenté au Conseil fédéral plusieurs solutions possibles. Le 6 juin 2011, le Conseil fédéral a conclu que les chefs de département et les délégations souhaitaient la mise en place d'un système de reporting sur les évolutions anormales de certains risques et l'apparition possible d'une situation de crise. Depuis que cette lacune a été comblée, la gestion de crise du Conseil fédéral répond à nouveau à toutes les exigences.

Le Conseil fédéral avait donné mandat d'assurer la mise en œuvre de la recommandation 14 en modifiant les Directives sur les affaires du Conseil fédéral de façon à préciser que l'Office de la justice devait être consulté systématiquement à chaque fois que se présentait une question juridique controversée et de grande portée. Ce point a dû cependant faire l'objet d'une analyse approfondie, ce qui explique que le mandat n'ait pu être rempli avant la fin 2011. Il est prévu de procéder à la modification précitée dans le cadre de la refonte des dites Directives qui interviendra en 2012.

Les 24 novembre et 3 décembre 2010, le Conseil fédéral, pour mettre en œuvre la première partie de la recommandation 15, a décidé d'optimiser l'enregistrement de ses délibérations et décisions. Le nouveau système est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2011.

Pour mettre en œuvre la seconde partie de ladite recommandation 15 ainsi que la recommandation 18, le Conseil fédéral a adopté le 2 février 2011 la stratégie de la ChF sur le contrôle des mandats du collège gouvernemental. Il a du reste, sur proposition de cette même ChF, approuvé à cet effet le 6 juin 2011 la création d'un nouveau poste au sein de la ChF. Le contrôle élargi des mandats du Conseil fédéral est appliqué depuis décembre 2011.

► **Les décisions concernant la Chancellerie fédérale qui ont été prises par le Conseil fédéral dans le cadre de la réforme du gouvernement sont élaborées, communiquées et mises en œuvre selon le calendrier prévu.**

Le Conseil fédéral a décidé le 17 décembre 2010 de remanier ses délégations et de ramener leur nombre à neuf. Il a fait savoir le même jour qu'il avait également rediscuté des suppléances.

Conformément aux mandats que le Conseil fédéral lui avait confiés les 18 août 2010 et 23 février 2011, la ChF a préparé une modification de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA ; RS 172.010.1), que le Conseil fédéral a adoptée le 30 novembre 2011, informant le public de sa décision le même jour. Cette modification, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012, a permis de préciser à certains égards le rôle du président de la Confédération en situation extraordinaire.

► **La stratégie de communication de crise est préparée, adoptée et mise en œuvre avant la fin du premier semestre 2011.**

Etablie en 2011, la stratégie de communication de crise fait actuellement l'objet d'un remaniement.

► **La stratégie de communication de la Chancellerie fédérale est préparée, adoptée et mise en œuvre avant la fin du premier semestre 2011.**

La stratégie de communication 2011 était articulée autour des mesures d'information sur les élections pour le renouvellement du Conseil national. Il s'agissait de coordonner entre eux les différents supports ou événements prévus, notamment la conférence de presse qui devait donner le coup d'envoi de la campagne en mars 2011, la brochure électorale et les différents contenus internet. La stratégie a permis par ailleurs sur le plan de la communication d'assurer l'interface avec le projet « Vote électronique ». Parmi les éléments saillants de la mise en œuvre, il faut également rappeler les diverses actions liées à la célébration du 40^e anniversaire du droit de vote des femmes, couronnées par la cérémonie organisée en juin 2011 au Bernerhof.

Objectif 2: Accomplissement des tâches optimal et conforme aux processus et aux objectifs

Atteint en majeure partie

► La Chancellerie fédérale exécute dans les délais et adéquatement les tâches qui lui sont assignées en vue de l'élection du Conseil national en 2011.

Les élections du 23 octobre 2011 pour le renouvellement du Conseil national se sont déroulées correctement et conformément au calendrier prévu avec la nouvelle application informatique de la Confédération. Il a été possible de remédier à temps à quelques pannes mineures intervenues dans certains cantons. Pour la première fois, des Suisses de l'étranger de quatre cantons ont pu voter en ligne, ce que quelque 3'500 d'entre eux ont fait. Globalement, le taux de participation n'a jamais été aussi élevé. Malgré des chiffres record (3'463 candidatures, 365 listes, 79 apparentements de liste et 71 sous-appareillages de liste, 77 candidatures émanant de Suisses de l'étranger), le Conseil fédéral a adopté dès le 9 novembre 2011 le rapport définitif sur les élections, de sorte que celui-ci a pu être publié dans la Feuille fédérale dès le 22 novembre 2011¹.

Une délégation de huit membres du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a observé ces élections, notamment le fonctionnement du vote électronique. Son rapport est attendu pour début 2012.

► Le Conseil fédéral prend acte du rapport «Perspectives 2025» au début avril 2011.*

Le Conseil fédéral a pris acte le 6 avril 2011 du rapport « Perspectives 2025 : analyse de la situation, du contexte et des défis déterminants pour la politique fédérale ».

► Les contrôles de sécurité relatifs aux personnes qui portent sur les cadres du plus haut niveau hiérarchique de l'administration fédérale sont en place avant la fin du premier semestre 2011.

Le Service spécialisé de la ChF chargé des contrôles de sécurité relatifs aux personnes (CSP ChF) avait pris à la fin mars 2011 toutes les mesures requises, et il a commencé en avril 2011 d'exercer sa mission dans le nouveau cadre légal.

¹ FF 2011 7577

- ▶ **Les décisions de la Conférence des secrétaires généraux concernant les responsabilités, les questions de financement et la suite des travaux relatifs aux processus supradépartementaux du programme GEVER Confédération sont présentées avant fin mars 2011.**

Dans le cadre du programme « GEVER Confédération », le projet « processus supradépartementaux » (ÜDP) doit créer les conditions techniques et organisationnelles permettant d'informatiser entièrement les processus liés à la gestion des affaires du Conseil fédéral et du Parlement. Conformément au calendrier prévu, la Conférence des secrétaires généraux a donné à la fin mars 2011 son feu vert à la phase de réalisation, ce qui a permis de lancer le développement du futur système.

Les travaux préparatoires à la phase d'introduction sont en cours. Le feu vert à cette phase ne sera cependant donné qu'à la condition, notamment, que le produit passe avec succès les tests d'intégration à l'environnement qui seront menés avec la ChF et tous les secrétariats généraux des départements, et que ceux-ci aient pu procéder aux nécessaires adaptations organisationnelles de leurs processus internes pertinents.

- ▶ **La Chancellerie fédérale crée les conditions permettant de boucler le projet GEVER Confédération avant fin 2011, de mettre en place les premiers processus supradépartementaux, de définir la suite à donner aux travaux sur les plans du personnel et financier et d'intégrer ces travaux dans la ligne hiérarchique. Le rapport et les décisions relatifs au programme GEVER Confédération sont soumis à la décision du Conseil fédéral pendant le second semestre 2011.**

Sur proposition du Comité de programme du programme GEVER Confédération et de la Conférence des secrétaires généraux, le Conseil fédéral a décidé le 6 juin 2011 de proroger de 12 mois ledit programme GEVER. Cette prorogation devait permettre de prendre les mesures nécessaires pour garantir que GEVER pourrait au sein de l'administration fédérale faire durablement l'objet d'une exploitation à la fois homogène, conforme au droit, sûre et interopérable.

En octobre 2011 a été préparé un plan visant à transférer à une ou plusieurs unités organisationnelles existantes les tâches de direction relevant durablement du domaine GEVER. La Conférence des secrétaires généraux appuie cet objectif de la déléguée GEVER, qui confère à la ChF un rôle éminent. Il est ainsi prévu de rattacher le pilotage central de « GEVER Confédération » aux processus d'affaires. Une proposition en ce sens au Conseil fédéral est actuellement en préparation.

- ▶ **Les mesures décidées par le Conseil fédéral dans le cadre de l'ordonnance sur les langues sont mises en œuvre au sein de la Chancellerie fédérale pendant le premier semestre 2011 sous la forme de mesures organisationnelles et techniques et de stratégies.**

Les mesures et stratégies concernées ont été prises et les ressources nécessaires sont disponibles. Par ailleurs, les objectifs de long terme et autres indicateurs qui concernent la politique linguistique au sein de la ChF ont été définis.

► **Le réexamen du maintien, des tâches et de la composition des commissions extraparlimentaires en vue de leur renouvellement intégral pour la période administrative 2012–2015 est achevé avant fin 2011.***

Le 9 novembre 2011, le Conseil fédéral a approuvé le renouvellement des commissions extraparlimentaires pour la période 2012 à 2015. Il a simultanément procédé au réexamen des tâches et de la composition de ces commissions, comme le prévoit la loi. Le nombre des commissions a pu être ramené de 138 à 119 (soit une réduction de 14 pour cent). Dans ce contexte, le Conseil fédéral a également adopté la modification des bases légales pertinentes.

► **La stratégie 2015 de la Chancellerie fédérale est mise en œuvre dans le cadre des mesures programmées pour 2011.**

Après examen systématique, la vision et les objectifs stratégiques de la ChF permettent de dégager des domaines thématiques où il apparaît nécessaire d'agir et donc de définir des mesures.

Il a donc été recensé les éléments principaux qui caractérisent l'existant, ceux qui caractérisent l'état visé, et les mesures qu'il y a donc lieu de mettre en œuvre pour réduire cet écart. Cette évaluation a été complétée et affinée au cours de l'année 2011, notamment en ce qui concerne les mesures à prendre.

En 2011, la mise en œuvre s'est concentrée sur les domaines suivants :

- contrôle renforcé des mandats confiés par le Conseil fédéral
- aide aux cantons qui mettaient en place le vote électronique à destination des Suisses de l'étranger pour les élections 2011 en vue du renouvellement du Conseil national
- projets stratégiques Centre des publications officielles (CPO), Vote électronique, Droits politiques, GEVER et plusieurs projets internet
- nouvelle stratégie de la ChF en matière de communication
- perfectionnement de l'encadrement de la ChF.

Objectif 3: Mise en œuvre optimale des projets stratégiques selon le calendrier

Atteint

► **Le système informatique du Centre des publications officielles (CPO) est adapté et plusieurs éléments du nouveau système sont en place avant fin 2011.**

Le projet d'optimisation du système actuel du CPO a été réalisé avec succès. Ainsi son fonctionnement correct et son exploitation ont été garantis jusqu'à l'abandon définitif au profit du nouveau système. La Chancellerie en a profité pour y apporter également quelques améliorations visibles sur le site internet.

Le projet d'étude de détail pour le nouveau système a également été mené à bien. L'approche choisie est de remplacer le système actuel par étapes d'ici 2015 sur la base d'une feuille de route détaillée et au travers de différents projets de taille petite à moyenne. Le premier projet a démarré en septembre et se terminera en été 2012 par la mise en service de la première version du nouveau portail du droit fédéral.

► **Plus de la moitié des travaux de renouvellement de l'infrastructure technique destinée aux droits politiques (PORE) sont achevés avant fin novembre 2011.**

À la fin novembre 2011, quelque 65 à 70 pour cent des travaux avaient été achevés. Les interfaces avec le service de publication ont été analysées, définies et préparées. Sur le plan financier, ce degré de réalisation correspond aux dépenses budgétées.

► **Les conditions d'une mise en place du vote électronique pour les Suisses de l'étranger sont définies et d'autres essais pilotes de vote électronique applicables aux votations ont pu être réalisés.**

En 2011, le vote électronique a fait l'objet d'un test à deux reprises au niveau fédéral, le premier le 13 février 2011, à l'occasion de la votation populaire fédérale qui a eu lieu ce jour-là, le second le 23 octobre 2011, à l'occasion des élections destinées à renouveler le Conseil national. Dans le premier cas, en février, douze cantons ont proposé un service de vote en ligne (d'une part LU, FR, SO, BS, SH, SG, GR, AG et TG pour les Suisses de l'étranger, d'autre part ZH, NE et GE pour tous les Suisses, sans distinction du lieu de résidence). Dans le second cas, les cantons de BS, SG, GR et AG ont donné à ceux de leurs électeurs vivant à l'étranger la possibilité d'élire leurs représentants en ligne au plan fédéral, ce que 53 pour cent des électeurs concernés ont fait. Avec cette première que constitue l'utilisation du vote électronique dans le cadre d'une élection fédérale, le projet entre dans la deuxième des quatre phases de mise en œuvre prévues. Plusieurs autres cantons ont fait connaître à cet égard leur intention de vouloir eux aussi tester le vote en ligne.

Par ailleurs, la Confédération et les cantons se sont mis d'accord au printemps 2011 sur une stratégie d'introduction graduelle et contrôlée du vote électronique préparée par la ChF. Cette « feuille de route » prévoyait la mise en œuvre de mesures dans cinq domaines précis et était assortie d'un calendrier. L'objectif est de faire en sorte que les Suisses de l'étranger soient le plus nombreux possible à pouvoir élire en ligne leurs conseillers nationaux lors du prochain renouvellement de la chambre basse, soit en 2015.

Enfin, et toujours dans le cadre du projet « vote électronique », trois comités ont été mis en place en 2011, à savoir :

- en mars 2011, le sous-groupe « Homologation », qui devra avoir défini d'ici à l'été 2012 des standards de sécurité minimaux, préalables à tout élargissement du projet
- en août 2011, le comité de pilotage « Vote électronique », dont la séance constitutive a eu lieu sous la présidence de la chancelière de la Confédération. Ce comité doit garantir que les questions stratégiques feront l'objet d'une coordination accrue entre la Confédération et les cantons
- en septembre 2011, le groupe de suivi « Vote électronique », qui a tenu sa première séance, et qui a pour mission de conseiller la direction de projet sur les questions opérationnelles.

► **Les projets attribués à la Chancellerie fédérale dans le cadre de la Stratégie suisse de cyberadministration sont achevés avant fin octobre 2011.**

Dans le cadre de la Stratégie suisse de cyberadministration, la ChF était chargée de chapeauter les trois projets « Inventaire unique et banque de référence des prestations publiques », « Accès aux prestations publiques électroniques (portails) » et « Service d'annuaires et d'attributions des autorités suisses ». Ces trois projets ont permis de développer des services concrets, tels le portail des autorités suisses « ch.ch » ou l'annuaire électronique des autorités, ou des fonctionnalités, comme la mise en réseau de prestations de cyberadministration. Les travaux afférents ont été achevés dans les délais prévus. Le comité de pilotage cyberadministration suisse a approuvé en octobre 2011 la proposition de la ChF visant à les clore définitivement. La ChF continue pour sa part de gérer le portail « ch.ch », le Seco assurant de son côté la gestion de l'annuaire électronique des autorités et du service « Reference eGov CH ».

Département des affaires étrangères

Objectif 1: Consolidation et développement des relations avec l'UE

Partiellement atteint

► **Les relations institutionnelles entre la Suisse et l'UE sont clarifiées.***

Pendant l'année sous revue, les aspects institutionnels des relations bilatérales (adaptation aux développements de l'acquis communautaire pertinent, surveillance de la mise en œuvre des accords, interprétation de ces textes et règlement des différends) ont encore fait l'objet d'entretiens exploratoires entre la Suisse et l'UE. Aucune solution n'a pu être trouvée jusqu'à présent.

► **Les négociations sur un accord sectoriel concernant le libre-échange agricole, les denrées alimentaires, la sécurité des produits et la santé se sont poursuivies.***

Dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé publique (ALEA/ASP), il n'y a pas eu de cycles de négociation, mais uniquement quelques rencontres, au niveau technique, entre la Suisse et l'UE.

► **Les négociations dans le domaine de l'électricité se sont poursuivies.***

En janvier et en avril 2011, des rencontres ont eu lieu au niveau ministériel entre la cheffe du DETEC et le commissaire de l'UE à l'énergie. Par ailleurs, des rencontres se sont tenues régulièrement au niveau des négociateurs en chef et des discussions ont été menées au niveau technique. Des questions restent en suspens dans tous les domaines de négociation malgré les progrès substantiels qui ont été accomplis.

► **Les négociations concernant la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH et CLP²) sont achevées.***

L'UE n'a pas encore adopté de mandat de négociation. En attendant, des travaux préparatoires ont été lancés début 2011 pour une adaptation autonome du droit suisse aux règlements REACH/CLP.

► **Les négociations relatives au système de navigation par satellite GALILEO sont achevées.**

Les quatre cycles de négociations officielles tenus pendant l'année sous revue ont abouti à un consensus sur de nombreux points. Il reste cependant quelques questions importantes à régler au niveau interne ou en collaboration avec l'UE.

² CLP: Règlement CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

► **Les négociations relatives à la participation au système d'échange de droits d'émission (SEDE) sont achevées.**

Les négociations au sujet du rattachement des systèmes d'échange de quotas d'émissions de la Suisse et de l'UE ont pu être engagées le 8 mars 2011. Un deuxième cycle de négociations a eu lieu le 20 septembre 2011. Parallèlement, les questions encore en suspens concernant l'aménagement futur des systèmes respectifs d'échange de quotas d'émissions ont été examinées au niveau des experts.

► **Les négociations relatives à la coopération entre les autorités de la concurrence sont achevées.**

Les négociations ont commencé au mois de mars 2011 et plusieurs réunions ont suivi. Sur le fond, les négociations ont pu être en grande partie achevées.

► **Le message relatif à l'approbation de l'actualisation de l'annexe III de l'accord sur la libre circulation des personnes a été approuvé par le Conseil fédéral.***

Par décision N° 2/2011 du Comité mixte (CM) du 30 septembre 2011, la directive 2005/36/CE a été intégrée dans l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Elle consolide l'acquis communautaire dans le domaine de la reconnaissance des diplômes. L'Annexe III révisée de l'ALCP est appliquée provisoirement depuis le 1^{er} novembre 2011, à l'exception du titre II de la directive 2005/36/CE. Comme la mise en œuvre dudit titre nécessite une base légale, il ne peut plus être question de dossier de portée mineure. La nouvelle base légale à créer doit donc être préalablement approuvée par le Parlement.

► **La stratégie de communication de la Suisse à l'égard des institutions de l'UE à Bruxelles a été mise en œuvre.**

Diverses mesures ont été prises dans le cadre de la stratégie de communication UE/Bruxelles, qui a pour objet de projeter une image appropriée de la Suisse et de corriger de nombreux clichés, souvent à connotation négative. Le site internet de la Mission de la Suisse auprès de l'UE à Bruxelles a ainsi été révisé et sa qualité informative améliorée. Par ailleurs, la série de discussions lancée en 2010 et intitulée « Partenaires en dialogue » s'est poursuivie par des débats publics sur les thèmes de « l'énergie », de la « stabilité du secteur financier » et de la « politique des transports ». En octobre 2011, la Mission a organisé pour la première fois une « soirée suisse ». Il est prévu de rééditer cette manifestation, qui doit permettre de nouer des contacts. Dans le cadre de cette stratégie de communication, dont le suivi est assuré par la Mission à Bruxelles, le Bureau de l'intégration DFAE/DFE et Présence Suisse, plusieurs délégations de Bruxelles ont été invitées en Suisse pour y aborder sur place des questions bilatérales.

Objectif 2: Consolidation et développement du réseau de relations bilatérales

Atteint

► La mise en œuvre des déclarations d'intention visant à approfondir et à systématiser les relations bilatérales avec les pays partenaires se poursuit.

Brésil: Dans le cadre du partenariat stratégique lancé en 2008 entre la Suisse et le Brésil, le deuxième cycle du dialogue politique entre les deux pays a eu lieu le 13 juin 2011 sous l'égide du secrétaire d'Etat du DFAE. Les discussions constructives ont permis d'aborder des thèmes bilatéraux et multilatéraux d'intérêt commun, ainsi que d'identifier des domaines dans lesquels la Suisse et le Brésil entendent coopérer encore plus étroitement dans le futur. Ces échanges ont également porté sur des thèmes comme les relations économiques et financières, la collaboration dans le domaine de la migration, le G20, les institutions de Bretton Woods, la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU et Rio+20. En octobre 2011, le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann s'est rendu au Brésil pour une visite de travail. L'intensification des relations économiques bilatérales et la promotion de la place économique suisse ont été au centre des discussions.

Chine: Inscrite dans le cadre du dialogue politique initié en 2010, la visite officielle de travail du ministre des affaires étrangères chinois Jiechi Yang auprès de la présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey le 5 mai 2011 a permis d'approfondir les relations entre la Suisse et la Chine. Les discussions ont porté sur les relations bilatérales, notamment sur l'éventuel lancement d'un dialogue financier, sur des thèmes multilatéraux, ainsi que sur des questions internationales d'actualité. Ce deuxième cycle du dialogue politique a confirmé le dynamisme et le développement positif des relations entre les deux pays. Les bases ont été jetées pour de nouveaux dialogues sectoriels (MoU pour un dialogue sur les normes du travail, MoU dans le domaine du développement) et les autres dialogues thématiques poursuivis.

Inde: La visite d'Etat de la présidente indienne Pratibha Devisingh Patil le 3 octobre 2011 à Berne a marqué le point culminant des excellentes relations de la Suisse avec l'Inde. Dans ce cadre, un Mémoire d'entente pour un dialogue sur les questions financières a été signé. Les discussions ont par ailleurs porté sur les négociations en cours en vue de conclure un accord de large portée réglant les échanges et les investissements entre l'AELE et l'Inde, la coopération scientifique et technologique, le changement climatique, la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU et la coopération internationale en matière de sécurité.

Japon: Prévu par le Mémoire d'entente entre la Suisse et le Japon visant l'intensification des relations, le premier cycle du dialogue politique entre les deux pays a eu lieu le 28 septembre 2011 sous l'égide du secrétaire d'Etat du DFAE. En plus d'un échange de vues sur les questions internationales actuelles, les discussions ont porté sur l'accord de libre échange, sur la conclusion récente d'un accord de sécurité sociale et d'un accord en vue d'éviter la double imposition, ainsi que sur des thèmes multilatéraux comme l'ASEM, le G20, la réforme du Conseil de sécurité et l'énergie nucléaire. Le 150e anniversaire des relations bilatérales en 2014 sera certainement l'occasion d'approfondir encore plus avant les excellentes relations bilatérales, renforcées par le soutien solidaire de la Suisse à la suite du séisme du 11 mars 2011.

Russie: En 2011, de nombreux contacts au plus haut niveau ont eu lieu avec la Russie, illustrant les bonnes relations que la Suisse entretient avec ce pays. Investie d'un mandat de puissance protectrice, la Suisse a joué en 2011 avec succès un rôle d'intermédiaire dans les négociations entre la Géorgie et la Russie concernant l'adhésion russe à l'OMC. Cette facilitation aura permis d'intensifier encore davantage les relations bilatérales entre la Suisse et la Russie et de régler plusieurs questions ouvertes, dont notamment la question de la reconnaissance réciproque des poinçons apposés sur les métaux précieux dans l'industrie horlogère.

Afrique du Sud: Les consultations à haut niveau prévues dans le cadre du Mémoire d'entente de 2008 ont eu lieu le 15 mars 2011. Les questions bilatérales actuelles en matière de politique, d'économie, de développement et de science, la situation en Afrique, au Maghreb, au Proche-Orient et dans les Balkans, ainsi que, dans le domaine multilatéral, la réforme de l'ONU, Rio +20 et le panel sur la durabilité globale ont été abordés.

Turquie: Dans le cadre du Mémoire d'entente conclu en 2001 entre le DFAE et le ministre des affaires étrangères turc puis complété d'un Addendum en 2008, les consultations politiques qui ont eu lieu le 9 septembre 2011 sous l'égide du secrétaire d'Etat du DFAE ont permis d'aborder des questions bilatérales comme les relations économiques, la coopération policière, l'entraide judiciaire, la coopération dans le domaine migratoire, les assurances sociales, des questions européennes, ainsi que des questions multilatérales comme Israël, la Syrie, l'Iran et le Caucase du Sud. La 4e réunion de la Commission économique bilatérale a eu lieu le 6 octobre. Les très bonnes relations bilatérales ont fortement contribué au rapprochement entre la Suisse et la Turquie.

USA: La 4e session du Groupe de travail conjoint Suisse-USA qui a eu lieu les 17 et 18 novembre 2011 a permis d'aborder des questions d'intérêt mutuel et d'identifier des possibilités de coopération entre les deux pays. Les développements en Afrique du Nord et au Proche-Orient, la facilitation de la Suisse entre la Russie et la Géorgie, le mandat de représentation des intérêts états-uniens en Iran, ainsi que, dans le domaine multilatéral, le Conseil des droits de l'homme, la coopération concrète dans le cadre du Code de conduite des entreprises de sécurité militaire privées et les principes volontaires pour la sécurité et les droits de l'homme ont figuré à l'agenda de la rencontre.

► **La coopération avec l'Asie et l'Océanie dans les domaines bilatéraux, multilatéraux et régionaux (par ex. ASEM, SAARC) a été renforcée.**

Le cadre de la coopération entre la Suisse et cette région, qui présente un dynamisme et un potentiel inégalés dans le monde, a encore été développé et renforcé (négociation ou adoption d'accords sectoriels, programmes, contacts, etc.). Des consultations politiques entre ministères des Affaires étrangères ont été menées avec 14 Etats de la région, ainsi qu'avec l'ANASE ; ces dialogues permettent d'examiner l'ensemble des questions bilatérales et aussi de soutenir au niveau multilatéral des liens de coopération (Corée du Sud) ou une initiative commune (Indonésie), par ex. dans le domaine de l'environnement. La Suisse a participé activement à des groupes plurilatéraux sur l'Afghanistan et le Pakistan. S'ajoutant à d'autres visites officielles importantes (par ex. Chine), la visite d'Etat de la présidente indienne à Berne a permis de renforcer et de dynamiser les relations avec un partenaire de poids en Asie. La question du rapprochement de la Suisse avec des organisations régionales (en particulier l'ASACR) a été examinée. Des consultations particulièrement intenses ont permis des avancées concrètes en ce qui concerne la candidature de la Suisse à l'ASEM.

► **Les consultations politiques menées avec les pays d'Afrique et du Moyen-Orient qui ne sont pas membres du G20 ont été consolidées.**

Le cadre de la coopération entre la Suisse et cette région du monde en proie, pour certains pays, à des révoltes populaires depuis le début de l'année et à un climat politique instable pour d'autres, a continué d'être développé et renforcé. Des consultations politiques entre ministères des affaires étrangères ont été menées avec 15 Etats d'Afrique et du Moyen-Orient, dont 9 à haut niveau. A noter que les relations avec la Libye se sont normalisées depuis la chute du régime Kadhafi et plusieurs rencontres à haut niveau ont eu lieu avec les autorités de transition. Les dialogues politiques permettent de passer en revue l'ensemble des dossiers bi- et multilatéraux et aussi, en ce qui concerne plus particulièrement l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, d'assurer la mise en œuvre des stratégies du Conseil fédéral du 11 mars et 6 avril 2011. Dans ce cadre, l'intensification des contacts a permis des progrès significatifs.

Objectif 3: Consolidation du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte

Atteint

► **Le rapport sur les défis et les perspectives pour la Genève internationale a été approuvé par le Conseil fédéral.***

Il n'a pas été présenté de rapport séparé au Conseil fédéral sur les défis et les perspectives de la Genève internationale, mais il a été décidé de procéder par étapes. Le 29 juin, le Conseil fédéral a décidé de participer à la rénovation du siège de l'ONU à Genève par une contribution unique et aux frais de loyer des organisations internationales par des contributions périodiques. Le 9 novembre, il a examiné la marche à suivre en ce qui concerne la réhabilitation des bâtiments.

Objectif 4: Consolidation du rôle de la Suisse au sein des organisations internationales

Atteint

- ▶ **La représentation de la Suisse au sein des organes représentatifs et des organes directeurs des organisations internationales a été renforcée. Les campagnes de soutien des candidatures suisses ont été menées avec le concours des ambassades suisses.**

De nouvelles candidatures ont été préparées en 2011, qui permettent de renforcer notre présence dans les instances internationales en 2012. Le 17 novembre 2011, l'Assemblée générale de l'ONU a réélu, par 149 voix, Lucius Caflisch comme membre de la Commission du droit international pour un mandat de quatre ans.

- ▶ **Les efforts visant à promouvoir la présence de Suissesses et de Suisses dans les Secrétariats de l'ONU et dans d'autres organisations internationales ont surtout porté sur l'occupation de postes qui sont d'une importance prioritaire pour la sauvegarde des intérêts de la Suisse et sa politique d'Etat hôte.**

Une enquête statistique sur la présence suisse dans les différentes organisations internationales a permis d'analyser nos forces et nos faiblesses en la matière. Sur la base des données recueillies, une nouvelle stratégie relative aux organisations implantées à Genève a été formulée ; elle est fondée sur l'identification de 10 à 12 postes clés, pour lesquels des candidatures sont préparées de façon proactive. Par ailleurs, dans le cadre du Programme des experts associés, des candidates et des candidats suisses ont pu être placés à des postes politiquement intéressants à l'ONU (par ex. réforme de la gestion, évaluation).

- ▶ **La Suisse a exercé avec succès, et à la satisfaction des Etats membres, la présidence de la Conférence ministérielle de la Francophonie, ainsi que la présidence du Sommet de la Francophonie (mandat qui prendra fin en 2012 à l'occasion du XIVe Sommet) et, dans ce cadre, celle de la commission politique du Conseil permanent. La Suisse veille au suivi du processus de mise en œuvre des engagements pris par les chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Montreux.**

La présidence du Sommet confère à la Suisse une responsabilité et une visibilité particulière au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie. La Suisse s'est engagée pour le renforcement de la Francophonie comme acteur des relations internationales et lieu de concertation sur les grands enjeux de la gouvernance mondiale, notamment en convoquant une concertation ministérielle sur les pays en transition de l'espace francophone, à New York, ONU, le 20 septembre 2011. La Suisse a poursuivi la mise en œuvre de ses initiatives présentées au Sommet de Montreux, dont la création de Groupes des ambassadeurs francophones et le lancement, le 14 avril 2011, du Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la Francophonie. Enfin, la Suisse a accompagné la République démocratique du Congo dans sa préparation du XIVe Sommet de Kinshasa.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance des consultations menées au sein des Commissions de politique extérieure sur une éventuelle candidature à moyen terme de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU et pris une décision sur la marche à suivre.***

Le 12 janvier 2011, le Conseil fédéral a décidé d'inscrire la Suisse sur la liste des candidats à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU en 2023/2024. Sa candidature a ensuite été annoncée officiellement au groupe régional concerné (GEOA), par la représentation permanente de la Suisse auprès de l'ONU à New York.

- ▶ **La Suisse a plaidé pour plus d'efficacité et de transparence dans le système de l'ONU. Dans les négociations intergouvernementales comme dans ses contacts directs avec les membres du Conseil de sécurité, elle est ainsi intervenue en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité, en particulier de ses méthodes de travail. Elle s'est également beaucoup investie en faveur d'un meilleur respect des principes de l'Etat de droit et de procédures plus transparentes en ce qui concerne les sanctions de l'ONU, ainsi qu'en faveur d'une amélioration de l'architecture de promotion de la paix des Nations Unies.**

La Suisse a élaboré, conjointement avec des pays partageant les mêmes vues, un nouveau texte de résolution formulant des propositions d'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. En association avec des pays de même sensibilité, elle a également pu présenter au Conseil de sécurité des propositions visant à un meilleur respect des principes de l'Etat de droit et à des procédures plus transparentes en ce qui concerne les sanctions de l'ONU. Ces propositions ont été en partie reprises dans une résolution en ce sens adoptée par le Conseil de sécurité. La Suisse a assumé, en 2011 encore, la présidence de la Configuration Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Dans l'exercice de cette fonction, elle a appuyé le processus d'examen des capacités civiles et s'est employée à améliorer la cohérence et la coordination des structures de consolidation de la paix dans le système des Nations Unies.

Objectif 5: Renforcement de l'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a continué à renforcer son engagement en faveur du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Son action a surtout porté sur les armes de destruction massives, en particulier les armes nucléaires. Il a placé les conséquences humanitaires catastrophiques du recours aux armes nucléaires ainsi que le droit international humanitaire au centre du débat sur le désarmement. Cela contribue à délégitimer les armes nucléaires et à promouvoir les efforts déployés en vue de leur interdiction en droit international.***

Le Conseil fédéral a approuvé, le 29 juin 2011, le message concernant la continuation de mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine 2012–2016. Il y précise que la Suisse doit prendre des initiatives diplomatiques dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. L'approche humanitaire visant à délégitimer l'utilisation des armes nucléaires constituera une priorité. Ce message jette les bases d'un engagement durable et renforcé et de la mise à disposition de fonds substantiels du crédit-cadre.

Objectif 6: Engagement de la Suisse en faveur des droits de l'homme et du droit international humanitaire

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message concernant l'approbation de la Convention sur les armes à sous-munitions du 30 mai 2008 a été adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'approbation de la Convention sur les armes à sous-munitions ainsi qu'à la modification de la loi sur le matériel de guerre, le 6 juin 2011.

- ▶ **La procédure de consultation concernant la Convention relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006 a été lancée.***

Le Conseil fédéral a lancé, le 22 décembre 2010, la procédure de consultation concernant l'adhésion à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

- ▶ **Regroupés en un seul document, les deuxième et troisième rapports de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant ont été approuvés.**

Les deuxième et troisième rapports de la Suisse n'ont pas encore pu être adoptés. Les contributions substantielles issues de la consultation technique ont été traitées pendant l'année sous revue. En novembre 2011, une nouvelle consultation des offices a été organisée. La Suisse a pu s'entendre avec le Comité des droits de l'enfant de l'ONU pour présenter les deuxième et troisième rapports en 2012 en même temps que le quatrième rapport, dans une version combinée.

► **La Suisse a activement contribué à la qualité des débats et au succès de la Conférence internationale de la Croix-Rouge en novembre 2011.**

La Suisse a contribué activement à ce que la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soit un succès. La Suisse a soutenu la Conférence financièrement par une contribution de 1,59 millions de francs, par la mise à disposition du commissaire de la Conférence et par un soutien diplomatique et politique. La Suisse a ainsi aidé à ce que les deux objectifs de la Conférence, renforcement du droit international humanitaire et de l'action humanitaire, soient atteints. Elle a notamment participé activement aux débats ainsi qu'aux négociations des résolutions et a présenté des initiatives visant à traduire ces deux objectifs dans les faits. Le très bon déroulement et les résultats obtenus lors de cette XXXI^e Conférence internationale ont par ailleurs permis à la Suisse de réaffirmer son rôle d'Etat hôte de nombreuses organisations et conférences internationale et son engagement pour le respect et la mise en œuvre du droit international humanitaire.

► **La Suisse a participé activement au réexamen du Conseil des droits de l'homme. Elle a contribué en particulier à l'amélioration des mécanismes existants du Conseil des droits de l'homme, afin qu'il puisse réagir rapidement et efficacement aux violations des droits de l'homme.**

Cinq ans après la création du Conseil des droits de l'homme, l'Assemblée générale des Nations Unies a achevé l'examen du Conseil et l'a confirmé dans ses fonctions. Au cours de ces négociations, la Suisse s'est fortement engagée pour la création d'un bureau du président du Conseil des droits de l'homme afin d'assurer la continuité institutionnelle et le professionnalisme de la présidence du Conseil. La Suisse considère le résultat global de ce processus comme positif car il a permis des ajustements techniques et pragmatiques des méthodes de travail du Conseil, notamment concernant l'Examen périodique universel. De manière générale, la Suisse a soutenu activement la convocation des sessions extraordinaires tenues en 2011.

Objectif 7: Promotion de la paix et prévention des conflits

Atteint

► **Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'ouverture d'un crédit-cadre pour la promotion civile de la paix et le renforcement des droits humains 2012–2015.***

Le message concernant la continuation de mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine a été approuvé par le Conseil fédéral le 29 juin 2011. Il contient notamment un programme spécial destiné à soutenir les transitions démocratiques en Afrique du Nord.

- ▶ **En 2011, la Suisse a associé ses efforts à ceux de l'Espagne pour lancer la Commission internationale contre la peine de mort en accueillant le secrétariat de cette commission à Genève et en assurant la présidence du groupe d'Etats qui la soutiennent.**

La Suisse a soutenu d'emblée l'initiative que le premier ministre espagnol a lancée en 2010, à Genève, lors du 4^e Congrès mondial contre la peine de mort. Le principal objectif est de parvenir à un moratoire universel sur la peine de mort d'ici à 2015. La Commission internationale contre la peine de mort a été créée en septembre 2010 avec le soutien de 15 pays (l'ancienne conseillère fédérale R. Dreifuss en est membre). Cette commission indépendante est maintenant opérationnelle. En octobre 2011, la Suisse a pris pour un an la présidence du groupe de pays qui soutiennent la commission. Le secrétariat, peu étoffé, de la commission est rattaché à l' « Académie de droit international humanitaire et de droits humains » à Genève.

- ▶ **La Suisse a renforcé son engagement dans la prévention du génocide en participant à l'organisation du troisième forum régional sur la prévention du génocide (Europe).**

La Suisse a organisé avec succès, en coopération avec l'Argentine et la Tanzanie, le 3^e forum régional sur la prévention du génocide. Ce dernier a eu lieu à Berne en avril 2011 et a réuni environ 90 représentants de la majorité des pays européens, ainsi que des experts de renommée mondiale et des dirigeants d'institutions internationales. A l'issue de ce forum, les participants ont approuvé une déclaration annonçant le 4^e forum régional en Asie en 2012 et décidant de proposer la création systématique de points focaux nationaux pour la prévention du génocide.

Objectif 8: Poursuite de la coopération au développement, de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de l'aide humanitaire

Atteint

- ▶ **Le message relatif à la prorogation et à l'augmentation du crédit-cadre pour la poursuite de l'aide humanitaire a été adopté par le Conseil fédéral.***

Le Conseil fédéral a adopté, le 6 juin 2011, le message relatif à la prolongation et à l'augmentation du crédit-cadre pour la poursuite de l'aide humanitaire.

- ▶ **La cohérence de la politique de développement est renforcée (harmonisation avec d'autres domaines politiques de la Confédération). L'interconnexion entre les différents champs d'action est assurée dans le cadre du rapport de politique extérieure 2011, ainsi que dans les activités opérationnelles.**

Les différentes réunions tenues en 2011 par le Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CICDI), auxquelles ont participé les directeurs et les collaborateurs et collaboratrices scientifiques des offices concernés, ont permis une discussion approfondie et fructueuse, qui a notamment été prise en compte dans la rédaction du message sur la coopération internationale 2013–2016. Cet échange structuré mené dans le cadre des groupes de travail interdépartementaux sur des questions pertinentes au regard de la politique du développement (climat, agriculture, migration, santé, finances, etc.) a assuré une meilleure coordination et donc une plus grande cohérence entre les départements.

Objectif 9: Renforcement de la communication internationale proactive de la Suisse à l'étranger

En majeure partie atteint

- ▶ **La communication internationale est devenue une composante à part entière de la politique extérieure de la Suisse.**

En 2011, Présence Suisse a considérablement renforcé le monitoring des comptes rendus publiés par la presse étrangère ainsi que l'analyse de la perception de la Suisse à l'étranger. Les analyses hebdomadaires, trimestrielles, par thème ou par pays sont adressées à un large cercle de destinataires à l'intérieur comme à l'extérieur du DFAE. Ces activités mettent régulièrement en évidence les interrelations entre politique extérieure et communication internationale. Il a été possible d'affirmer ainsi le rôle de la communication internationale en tant que composante à part entière de la politique extérieure.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie 2012–2015 de communication internationale.**

La stratégie 2012–2015 de communication internationale n'a pas encore pu être présentée au Conseil fédéral, car la consultation préalable de tous les secrétariats généraux n'a pu être menée qu'en novembre 2011.

- ▶ **Le recours à de nouveaux canaux de communication, comme les réseaux sociaux, a fait l'objet d'une étude et la mise en œuvre de ce mode de communication internationale a été entamée.**

Dans le cadre de la phase pilote « e-diplomatie », différents projets ont permis d'examiner la possibilité de recourir davantage aux médias sociaux dans la communication internationale du DFAE et de prendre les mesures préparatoires nécessaires.

Département de l'intérieur

Objectif 1: Poursuivre la réglementation de la médecine humaine

En majeure partie atteint

- ▶ **La procédure de consultation relative à la modification de l'art. 119 de la Constitution fédérale et à la révision partielle de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (autorisation du diagnostic préimplantatoire) est ouverte.***

Le 29 juin 2011, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant la modification de l'art. 119 de la Constitution fédérale et la révision partielle de la loi sur la procréation médicalement assistée relative à l'autorisation réglementée du diagnostic préimplantatoire (DPI). Le projet prévoit des conditions très strictes d'accès au DPI pour les couples concernés. La consultation s'est achevée le 30 septembre 2011. Le rapport de consultation est en cours d'élaboration.

- ▶ **La procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi sur les professions médicales est ouverte.***

Le 29 juin 2011, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant la révision de la loi sur les professions médicales. Le projet vise notamment à mieux ancrer la médecine de premier recours et à introduire la médecine complémentaire dans les formations universitaire et postgrade des médecins. En outre, il redéfinit l'exercice de la profession à titre indépendant. La consultation s'est achevée le 28 octobre 2011. Le rapport de consultation est en cours d'élaboration.

- ▶ **La procédure de consultation relative à une loi fédérale sur les professions de la santé qui règle les exigences applicables à la formation aux professions de la santé relevant des hautes écoles et à l'exercice de ces professions est ouverte.***

La consultation n'a pas pu être lancée. Les travaux relatifs à une loi fédérale sur les professions de la santé, menés en étroite collaboration avec les cantons, sont toutefois bien avancés. Le retard s'explique par la décision du groupe de pilotage impliqué de soumettre les exigences applicables à la formation, en particulier à l'interface entre la formation professionnelle supérieure et les formations de niveau haute école, à un examen approfondi fondé sur des données empiriques.

Objectif 2: Promouvoir la santé

Atteint

- ▶ **Le message concernant l'initiative populaire «Protection contre le tabagisme passif» est approuvé.***
Le 11 mars 2011, le Conseil fédéral a approuvé le message et proposé de rejeter l'initiative. Il n'a pas élaboré de contre-projet, la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif entrée en vigueur le 1^{er} mai 2011 constituant déjà une réglementation suffisante à l'échelle nationale.
- ▶ **Le rapport de consultation concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT, 2^e étape) est publié. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.***
Le 6 avril 2011, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de consultation et chargé le DFI d'élaborer un projet simplifiant encore la mise sur le marché des médicaments, notamment dans la médecine complémentaire. En outre, il s'agit de mettre à disposition davantage de médicaments adaptés aux enfants et de mieux mettre à profit les compétences des spécialistes au niveau de la remise de médicaments.
- ▶ **La stratégie nationale d'élimination de la rougeole en Suisse et le plan d'action correspondant sont approuvés.***
Le 16 décembre 2011, le Conseil fédéral a approuvé la stratégie nationale pour l'élimination de la rougeole 2011–2015. Cette stratégie jette les bases pour atteindre l'objectif de l'OMS visant à éliminer la rougeole d'Europe d'ici 2015. Les mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet sont définies dans un plan action.

Objectif 3: Accroître l'efficacité, la transparence et la qualité de la politique de la santé

Partiellement atteint

- ▶ **Le message concernant l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» est approuvé.***
Le 16 septembre 2011, le Conseil fédéral a approuvé le contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille». Dans le message, le Conseil fédéral considère la médecine de famille comme une composante essentielle des prestations fournies par une médecine de base interdisciplinaire. Le contre-projet direct prévoit des prestations de base tournées vers l'avenir, susceptibles d'être fournies dans des unités de soins de grande taille comme les cabinets de groupe et les centres de santé.
- ▶ **Le message concernant la loi sur la surveillance dans le domaine de l'assurance-maladie sociale est approuvé.***
Fin 2011, le message et le projet de loi n'avaient pas encore été totalement finalisés. Ils seront soumis au Conseil fédéral début 2012.

- ▶ **La procédure de consultation relative à une loi fédérale sur l'introduction du dossier électronique du patient est ouverte. Une étape-clé dans la mise en œuvre de la «Stratégie Cybersanté Suisse» est franchie.***

Le 16 septembre 2011, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant l'avant-projet de loi fédérale sur le dossier électronique du patient. L'avant-projet doit simplifier l'accès des spécialistes de la santé aux données pertinentes pour le traitement d'un patient. La réglementation garantit les conditions techniques et organisationnelles d'un traitement électronique sécurisé des données.

- ▶ **Les nouvelles prescriptions sur les placements de capitaux des assureurs-maladie sont en vigueur (révision de l'ordonnance sur l'assurance-maladie, OAMal).**

Les nouvelles prescriptions sur les placements de capitaux des assureurs-maladie sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

- ▶ **Un système basé sur les risques est intégré pour calculer les réserves des caisses-maladie. Par ailleurs, un mécanisme de correction permettant de rectifier a posteriori les primes dont le montant avait été surévalué est créé (révision de l'ordonnance sur l'assurance-maladie, OAMal).**

Le 22 juin 2011, le Conseil fédéral a décidé d'évaluer la situation financière des assureurs-maladie au moyen d'un test de solvabilité de la LAMal. Les sévères prescriptions actuelles concernant les réserves fixes sont donc remplacées par un concept de surveillance moderne, axé sur les risques concrets auxquels les assureurs sont exposés. La nouvelle réglementation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le 8 décembre 2011, le DFI a édicté une ordonnance sur les réserves dans l'assurance-maladie qui règle les détails du nouveau calcul.

Début 2012, le Conseil fédéral se prononcera sur une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie permettant de corriger partiellement, a posteriori, les primes trop élevées ou trop basses.

- ▶ **Le rapport sur la stratégie visant à lutter contre la pénurie de médecins et à encourager la médecine de premier recours (en réponse à la motion Fehr 08.3608) est approuvé.***

Le 16 septembre 2011, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la stratégie pour lutter contre la pénurie de médecins et encourager la médecine de premier recours, élaboré en réponse à la motion Fehr 08.3608. Le rapport dresse un état des lieux de la situation actuelle en matière de soins médicaux et émet des propositions visant à augmenter les capacités de formation en Suisse.

- ▶ **Le rapport portant sur les dangers potentiels d'Internet et des jeux en ligne (en réponse au postulat Forster 09.3521) est approuvé.***

Le rapport n'a pas pu être achevé, car les vérifications nécessaires ont été plus importantes que prévu. Le projet est actuellement en consultation auprès des experts. Le rapport met en relief l'étendue, la portée et le type de problèmes de santé dus à une utilisation excessive d'Internet. Il comporte également des conseils pour la prévention et le traitement.

Objectif 4: Assainir et sauvegarder les assurances sociales

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message relatif au 2^{ème} volet de la 6^e révision de l'assurance-invalidité (révision 6b), qui a pour objet l'assainissement financier à long terme et la stabilisation de l'AI, est adopté.***

Le 11 mai 2011, le Conseil fédéral a adopté le message sur le 2^e volet de la 6^e révision de l'AI (révision 6b). Il remplit ainsi le mandat assigné par la loi fédérale sur l'assainissement de l'AI (RS 831.27), à savoir assainir l'assurance en particulier par une baisse des dépenses. Les mesures proposées permettent aussi de rembourser intégralement les dettes de l'AI envers le Fonds AVS d'ici à 2025, c'est-à-dire lorsque l'AVS aura un besoin impératif de liquidités suffisantes.

- ▶ **Les adaptations du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI) nécessaires à la mise en œuvre du 1^{er} volet de la 6^e révision de l'assurance-invalidité (révision 6a) sont adoptées.***

Les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du 1^{er} volet de la 6^e révision de l'AI (révision 6a) ont été préparées en collaboration avec les organes d'exécution et les autres milieux concernés (en particulier les employeurs et les caisses de pension). A la demande du Parlement, le projet de règlement remanié lors de la consultation des offices a été présenté les 13/14 octobre 2011 à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) et les 20/21 octobre 2011 à la commission éponyme du Conseil des Etats (CSSS-E). Le Conseil fédéral a adopté le projet le 16 novembre 2011.

- ▶ **La réforme structurelle de la prévoyance professionnelle (mesures facilitant la participation des travailleurs âgés au marché de l'emploi, entrée en vigueur des dispositions sur la gouvernance et la transparence et nouvelles dispositions sur la structure de surveillance) est mise en œuvre.***

Les mesures facilitant la participation des travailleurs âgés au marché de l'emploi sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil fédéral a adopté les ordonnances nécessaires à la mise en œuvre de la réforme structurelle les 10 et 22 juin 2011, après avoir mené une large procédure de consultation. Les dispositions sur la gouvernance et la transparence sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2011, les autres dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le 10 juin 2011, le Conseil fédéral a en outre institué la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, indépendante de l'administration.

Les dispositions relatives au financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le Conseil fédéral a adopté les dispositions de mise en œuvre le 10 juin 2011.

- ▶ **Le rapport sur l'avenir du 2ème pilier a été approuvé par le Conseil fédéral. Il contient un état des lieux du système de prévoyance professionnelle et de son efficacité au sein du système des 3 piliers ainsi qu'une analyse des défis à relever. Il formule des propositions pour consolider la prévoyance professionnelles à moyen et long termes.***

Le projet de rapport a été rédigé avec le concours de la Commission fédérale LPP. Il analyse en profondeur les problèmes de la prévoyance professionnelle et présente des pistes pour modifier différents éléments du système comme le taux de conversion minimal, la quote-part d'excédents et les frais d'administration. Le Conseil fédéral n'approuvera le rapport qu'après l'audition.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris position sur le projet de nouvelle loi sur la mise en œuvre de l'AVS contenant les propositions non contestées du projet de 11e révision (aménagement de nature technique visant à améliorer l'efficacité de la gestion de l'assurance et mise à jour dans le prélèvement des cotisations permettant de corriger des lacunes et défauts du système).***

Le 17 juin 2011, le Parlement a adopté la modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (amélioration de la mise en œuvre). A l'échéance du délai référendaire, qui n'a pas été utilisé, le Conseil fédéral a édicté les dispositions d'application nécessaires le 19 octobre 2011. Leur entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2012, comme celle de la modification de la loi.

Objectif 5: Encourager la formation, la recherche et l'innovation

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message relatif à la révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), qui prévoit un renforcement de la compétition internationale et crée les bases légales pour un parc suisse d'innovation, est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé, le 9 novembre 2011, le message et le projet de révision totale de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). La révision totale de la LERI répond aux exigences actuelles de l'encouragement fédéral de la recherche afin de maintenir le haut niveau de qualité de la recherche suisse en comparaison internationale. La LERI garde le caractère de loi de compétences et d'organisation; elle ne crée pas de nouvelles subventions, à l'exception de la possibilité de soutenir la création d'un parc suisse d'innovation.

- ▶ **Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016 est élaboré.***

Le message a été élaboré.

► **Le rapport intermédiaire du domaine des EPF visé à l'art. 34a de la loi sur les EPF est terminé.**

Le domaine des EPF a rendu un avis détaillé sur l'évaluation externe (évaluation par les pairs) de fin 2010. Les experts internationaux ont conclu que le domaine des EPF était en bonne voie de remplir son mandat de prestations actuel, et ont émis une série de recommandations pour l'avenir. L'évaluation intermédiaire, qui comprend l'évaluation et l'avis du Conseil des EPF, sera prise en compte lors de l'élaboration du prochain mandat de prestations et sera transmise par le Conseil fédéral aux Chambres fédérales dans le cadre du message FRI 2013–2016.

► **L'avant-projet et le rapport relatifs à la révision de la loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger ont été présentés au Conseil fédéral.***

Le Conseil fédéral n'a pas pu ouvrir la consultation relative à la révision de la loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger en 2011 comme prévu. Le groupe de travail créé par le DFI et comprenant notamment des experts et des représentants d'intérêts externes a conclu ses travaux avant la pause estivale en adoptant, à l'attention de l'administration fédérale, un avant-projet de loi révisée et le rapport correspondant. La préparation du dossier de consultation au sein de l'administration a pris plus de temps que prévu, en particulier en raison de la nécessité d'intégrer dans le projet de nouvelles questions apparues en cours de procédure.

► **Plan d'action «Nanomatériaux synthétiques»: le rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre et les besoins de réglementation est adopté.***

L'élaboration du rapport a pris plus de temps que prévu. Un premier projet a été achevé fin 2011 sous la houlette du DFI, en étroite collaboration avec le DETEC et le DFE.

Objectif 6: Encourager l'égalité entre femmes et hommes

Partiellement atteint

► **Les rapports intermédiaires sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) est disponible.**

Le rapport intermédiaire destiné au comité CEDAW concernant les informations nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations dans les domaines de la violence et des migrations n'est pas encore disponible, la collecte et le traitement des informations ayant pris plus de temps que prévu.

- ▶ **Le groupe de travail interdépartemental sur la violence domestique (GIVD) chargé de la mise en œuvre des mesures du rapport sur la violence dans les relations de couple (en réponse au postulat Stump 05.3694, FF 2009 3611) poursuit ses travaux sous la responsabilité du BFEG. Un rapport intermédiaire sur l'état de la mise en œuvre est présenté à la Commission des affaires juridiques du Conseil national.**

L'élaboration du rapport intermédiaire ayant pris plus de temps que prévu, la consultation des offices n'a pu avoir lieu qu'en novembre.

Objectif 7: Encourager et diffuser la diversité culturelle

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message relatif à l'encouragement de la culture pour les années 2012 à 2015 (Message culture) est approuvé.***

Le 23 février 2011, après avoir pris connaissance des résultats de l'audition, le Conseil fédéral a approuvé et transmis au Parlement le message sur l'encouragement de la culture pour la période 2012 à 2015. Le message culture détermine les orientations stratégiques de la politique culturelle fédérale pour les années 2012 à 2015. Adopté par le Parlement pendant la session d'automne 2011, le message prend effet le 1^{er} janvier 2012, en même temps qu'entre en vigueur la loi sur l'encouragement de la culture.

- ▶ **L'ordonnance d'exécution de la loi sur l'encouragement de la culture (LEC) est disponible.**

Le 23 novembre 2011, le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur l'encouragement de la culture. La LEC définit les tâches incombant à la Confédération dans le domaine de l'encouragement de la culture et définit les compétences respectives de l'Office fédéral de la culture et de la fondation Pro Helvetia. La LEC et son ordonnance d'exécution entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012. En accord avec les milieux concernés, la disposition relative à la sécurité sociale des acteurs culturels prévue dans la LEC entrera en vigueur ultérieurement, toutes les questions liées à son application n'étant pas encore réglées.

- ▶ **Les régimes d'encouragement du DFI selon la loi sur l'encouragement de la culture (LEC) sont disponibles.**

Le 29 novembre 2011, le DFI a approuvé huit régimes d'encouragement promulgués conformément à l'art. 28 de la loi sur l'encouragement de la culture. Ces régimes définissent les objectifs, les instruments et les critères prépondérants des domaines de l'encouragement qui sont du ressort de l'Office fédéral de la culture. Les régimes entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et sont valables jusqu'à la fin 2015.

Objectif 8: Développer une politique familiale cohérente

Partiellement atteint

- ▶ **Les dispositions d'exécution concernant la révision et la prolongation de quatre ans de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants sont adoptées.***

Le Conseil fédéral a édicté les dispositions d'exécution le 10 décembre 2010 et en a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} février 2011. Le programme d'impulsion peut ainsi se poursuivre sans interruption.

- ▶ **Le rapport sur les mesures de coordination nécessaires à la protection des enfants et des jeunes contre la violence au sein de la famille (réponse au postulat Fehr 07.3725) est adopté.***

Le rapport n'a pas pu être adopté, car il n'a pas été possible de le rédiger dans le cadre du partenariat public-privé «Protection de l'enfance» prévu. Il est maintenant en cours d'élaboration par un groupe d'accompagnement composé des principaux acteurs.

Objectif 9: Lutter contre la pauvreté en Suisse

Partiellement atteint

- ▶ **Les mesures de lutte contre la pauvreté en Suisse, en particulier celles visant la réinsertion des personnes sur le marché du travail, restent en vigueur.***

Les mesures abordées lors de la conférence sur la pauvreté ont été adoptées par les institutions participantes et leur mise en œuvre est en cours.

La collaboration entre les institutions chargées de la réinsertion (assurance-chômage, assurance-invalidité, assurance-accidents et aide sociale) a été renforcée de façon ciblée (voir plus bas). De plus, un soutien est apporté à la formation des jeunes et des jeunes adultes, autant que possible à l'échelle nationale, étant donné que le potentiel de réinsertion dépend dans une mesure déterminante du niveau de formation.

- ▶ **La collaboration interinstitutionnelle entre l'assurance-invalidité, l'assurance-chômage et l'aide sociale est renforcée et institutionnalisée.***

Les organes institués par le DFE et le DFI pour promouvoir la collaboration interinstitutionnelle se sont constitués sous la direction du SECO et ont défini et commencé la mise en œuvre de leur programme de travail pour 2011 et 2012. Celui-ci comprend différents points : introduction d'un monitoring CII, clarification des interfaces problématiques et des problèmes de protection des données, évaluation d'un fonds de financement, mise en place d'une culture de la collaboration, soutien au Case management Formation professionnelle et approfondissement de la collaboration entre ORP et services sociaux. Les résultats pourront être présentés en 2012.

- ▶ **Le rapport sur les effets de seuil et leurs conséquences pour le système de la sécurité sociale (réponse au postulat Hêche 09.3161) est adopté.***

L'élaboration du rapport, qui devait être prêt fin 2011, a pris du retard en raison d'adaptations relatives à la procédure de collecte des données

Objectif 10: Approfondir et consolider la statistique fédérale

Atteint

- ▶ **Les ordonnances qui se fondent sur la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale, notamment l'ordonnance sur les relevés statistiques et l'ordonnance sur le Registre des entreprises et des établissements (REE), sont examinées et les modifications proposées sont approuvées.**

Le Conseil fédéral a adopté, en date du 24 août 2011, les modifications de l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (ordonnance sur les relevés statistiques). Les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2011. L'examen de l'ordonnance du 30 juin 1993 sur le Registre des entreprises et des établissements (OREE) a montré qu'aucune révision n'est nécessaire.

- ▶ **Les premiers résultats du recensement fédéral de la population 2010 sont publiés.**

Le 28 avril 2011, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié les premiers résultats du nouveau système de recensement de la population fondé sur les registres. Les résultats définitifs sur l'état de la population au niveau de la Confédération, des cantons et des communes ont pour leur part été publiés le 25 août 2011. Enfin, la brochure sur la population de la Suisse en 2010 est parue le 17 novembre 2011; elle présente les principaux chiffres relatifs à la population en Suisse et repose pour la première fois largement sur les nouvelles statistiques établies à partir des registres.

Objectif 11: Renforcer l'infrastructure de recherche historique et permettre l'accès aux documents numériques

Atteint

- ▶ **Les fonds d'archives sont numérisés – sur demande – et rendus électroniquement accessibles pour la recherche. La conservation à long terme et la préparation de données et d'informations administratives disponibles sous forme numérique sont consolidées.**

Des archives ont été numérisées sur demande. Différentes solutions d'archivage sont exploitées et fonctionnent. La demande de numérisations mais aussi de documents et d'informations officiels sous forme électronique et de nouvelles solutions correspondantes ne va cesser d'augmenter.

- ▶ **La solution de mise en oeuvre d'un «single point of orientation» (SPO) permettant le référencement centralisé des documents officiels de la Confédération est soumise au Conseil fédéral pour approbation.***

Les Archives fédérales (AFS) ont terminé le pilote de Single point of orientation (SPO).

Objectif 12: Réformer MétéoSuisse

Atteint

- ▶ **Le projet concernant la nouvelle loi sur la météorologie et la climatologie est mis en consultation.***

Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation le 29 juin 2011. Les milieux intéressés étaient invités à se prononcer jusqu'au 21 octobre. La majorité des avis ont été positifs. Les objections émises ont été prises en considération pour la suite de la procédure. Les modifications nécessaires ont été apportées à la loi et au message.

- ▶ **Les bases et les conditions générales (stratégie, offre de prestations, financement) du transfert de MétéoSuisse dans le troisième cercle sont définies.***

La stratégie de base de MétéoSuisse a été établie dans le cadre du projet de réforme de l'office. L'offre de prestations a également été définie et la question du financement clarifiée. Les conclusions ont été intégrées dans le message relatif à la loi sur la météorologie (LMét).

Département de justice et police

Objectif 1: Sécurité et lutte contre la criminalité

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et adopté le message relatif à la révision de la partie générale du code pénal, du code pénal militaire et du droit pénal des mineurs (régime des sanctions).***
Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 12 octobre 2011. L'évaluation des avis nombreux et contrastés que le projet a suscités ayant pris plus de temps que prévu, le message n'a toutefois pas pu être adopté au cours de l'année sous revue.
- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et adopté le message relatif à la révision de la partie spéciale du code pénal (harmonisation des peines).***
La révision de la partie spéciale du code pénale (harmonisation des peines) a été reportée, car il convient, dans un premier temps, de fixer le régime des sanctions (voir ci-dessus).
- ▶ **Le message relatif à la loi fédérale sur les tâches de police de la Confédération (loi sur les tâches de police) est adopté.***
Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 30 mars 2011. Au vu des avis controversés qu'a suscités le projet, il a cependant suspendu les travaux et chargé le DFJP de présenter une proposition sur la suite de la procédure en même temps que le rapport en réponse au postulat Malama (10.3045 [Sécurité intérieure. Clarification des compétences]).
- ▶ **Le message portant approbation et mise en œuvre du Protocole de l'ONU sur les armes à feu et modification de la loi sur les armes à feu est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 25 mai 2011.
- ▶ **Le message sur la modification du code pénal portant mise en œuvre de l'art. 123b Cst. (initiative «Imprescriptibilité») est adopté.**
Le Conseil fédéral a adopté le message le 22 juin 2011.
- ▶ **La consultation relative à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels («Convention de Lanzarote») est ouverte.***
Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 17 août 2011.
- ▶ **La consultation relative à la modification du code pénal et du code pénal militaire (dispositions relatives au casier judiciaire) est ouverte.***
Le projet destiné à la consultation est prêt. L'élaboration de l'avant-projet s'étant révélée nettement plus complexe que prévu, en particulier concernant les règles de protection des données, et ayant nécessité d'importantes clarifications complémentaires, le Conseil fédéral n'a pas été en mesure d'ouvrir la consultation pendant l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de l'évaluation de l'accord tripartite sur la coopération policière entre la Principauté de Liechtenstein, l'Autriche et la Suisse et, le cas échéant, décidé d'un développement de cet accord.**

Le 7 septembre 2011, le Conseil fédéral a pris acte de l'évaluation de l'accord et approuvé l'engagement de négociations en vue d'un développement de l'accord.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le texte du traité sur le transfèrement des personnes condamnées conclu avec le Kosovo et en a autorisé la signature.**

Le 30 septembre 2011, le Conseil fédéral a approuvé le texte du traité et en a autorisé la signature.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le texte du traité sur le transfèrement des personnes condamnées conclu avec la République dominicaine et en a autorisé la signature.**

Les négociations se sont achevées à la mi-novembre 2011. Suite au tremblement de terre catastrophique qui a frappé Haïti, l'administration dominicaine a cependant eu d'autres affaires à régler en priorité. C'est la raison pour laquelle le texte du traité et l'autorisation de signature n'ont pas pu être soumis au Conseil fédéral durant l'année sous revue.

- ▶ **Participation de la Suisse au système européen d'information sur les visas (VIS) et introduction échelonnée, région par région, des données biométriques: la Suisse peut établir des visas contenant des données biométriques.**

Le 11 octobre 2011, la Suisse a introduit avec succès la nouvelle banque de données centrale sur les visas, appelée Système d'information sur les visas (VIS). Ont été raccordés à cette banque de données centrale européenne, dans un premier temps, les représentations suisses en Afrique du Nord, les grands aéroports de Suisse et les services de visas des cantons. Le raccordement de toutes les autres représentations suisses à l'étranger se fera de manière échelonnée au cours des deux prochaines années.

- ▶ **La Suisse peut établir des nouveaux titres de séjour pour étrangers contenant des données biométriques.**

À l'expiration du délai référendaire, le Conseil fédéral a fixé au 24 janvier 2011 l'entrée en vigueur des modifications de la loi et de l'ordonnance. Depuis cette date, la Suisse délivre des titres de séjour pour étrangers contenant des données biométriques.

- ▶ **Un projet de stratégie nationale pour la gestion intégrée des frontières est disponible. Le département a adopté un rapport intermédiaire y afférent à l'intention du Conseil fédéral.**

Le projet de stratégie nationale pour la gestion intégrée des frontières est prêt et le projet de rapport final au Conseil fédéral est en grande partie achevé. Les travaux étant bien avancés et le rapport final bientôt prêt à être présenté au Conseil fédéral, il a été jugé inutile de lui soumettre en plus un rapport intermédiaire à la fin de 2011.

Objectif 2: Place économique suisse

Partiellement atteint

- ▶ **La consultation concernant un projet de révision partielle du code des obligations (droit régissant la prescription) est ouverte.***
Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 31 août 2011.
- ▶ **Le message sur la protection juridique pour les personnes qui découvrent des cas de corruption (en exécution de la motion Gysin 03.3212) est adopté.***
L'extension proposée de la protection contre les licenciements a suscité des réactions très contrastées lors de la deuxième consultation, qui s'est achevée le 14 janvier 2011. La recherche d'une solution acceptable est complexe et exige plus de temps que prévu. Le Conseil fédéral va d'abord prendre acte des résultats de cette deuxième consultation. Il lui faudra aussi examiner une nouvelle fois quelle suite donner à ce dossier. C'est la raison pour laquelle le message n'a pas pu être adopté, comme prévu, pendant l'année sous revue.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport rédigé en exécution du postulat Savary 10.3263 («La Suisse a-t-elle besoin d'une loi contre le téléchargement illégal de musique?»).**
Le Conseil fédéral a adopté ce rapport le 30 novembre 2011.

Objectif 3: Politique familiale et cohésion sociale

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à la modification du code civil suisse (partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce) est adopté.***
Suite aux critiques émises lors de la consultation, le Conseil fédéral a chargé la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle de réexaminer les propositions relatives au partage des prestations de la prévoyance professionnelle lors d'un divorce prononcé après la survenance d'un cas de prévoyance. Ce réexamen n'a été achevé que le 28 novembre 2011, de sorte que le Conseil fédéral n'a pas été en mesure d'adopter le message au cours de l'année sous revue.
- ▶ **La consultation relative à une loi fédérale sur l'intégration ou à une révision de la loi fédérale sur les étrangers portant sur l'intégration est ouverte.***
Le 23 novembre 2011, le Conseil fédéral a ouvert une consultation sur un projet de révision partielle de la loi sur les étrangers et de cinq autres lois fédérales.

Objectif 4: Institutions de l'État

En majeure partie atteint

► **La consultation relative à un projet concernant la collaboration avec les autorités étrangères est ouverte.**

La préparation d'un projet pouvant être envoyé en consultation a pris plus de temps que prévu car différents développements importants (en particulier la motion du groupe libéral-radical 11.3120 «Protection de la souveraineté de la Suisse» et l'adaptation des conventions de double-imposition révisées) devaient y être intégrées. À la fin de 2011, le projet était en train d'être finalisé par l'administration. Le Conseil fédéral n'a donc pas pu ouvrir la consultation pendant l'année sous revue.

► **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur la réorganisation de l'infrastructure des registres et décidé de la suite de la procédure.**

Le Conseil fédéral a pris acte de l'avancement des travaux le 6 juillet 2011. Un travail de fond minutieux est nécessaire pour les questions liées aux infrastructures de base nationales, en raison d'implications dépassant largement le DFJP. Le Conseil fédéral a donc précisé en ce sens le mandat original du 11 juin 2010 et chargé le DFJP de développer un concept et de lui soumettre un rapport d'ici à la fin du mois de mars 2012.

► **Le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure concernant les documents d'identité (émission / renouvellement des documents existants).**

Le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure le 16 décembre 2011.

► **Les applications et les projets du domaine des technologies de l'information et de la communication satisfont aux exigences découlant des bases légales et des règles de sécurité visées dans le système de gestion de la protection des données et de la sécurité de l'information du DFJP.**

En vigueur depuis le 1^{er} juin 2011, la directive du DFJP sur la protection des données et la sécurité des informations fait de cet objectif une tâche permanente (politique PDSI du DFJP) et définit le système de gestion PDSI du DFJP comme le moyen d'assurer l'exécution durable de cette tâche. Cet instrument permet d'identifier en tout temps les lacunes en matière de légalité ou de sécurité que peuvent présenter les applications des technologies de l'information et de la communication, et d'y remédier.

► **Les travaux préparatoires en vue de la transformation de l'Office fédéral de métrologie (METAS) en un Institut fédéral de métrologie (METAS) sont exécutés conformément à la convention de transfert conclue entre le département et METAS.**

Les travaux en vue de cette transformation sont menés dans le cadre d'un projet subdivisé en différents projets partiels correspondant aux principaux domaines (droit, personnel, finances, etc.). Les étapes prévues pour 2011 ont été atteintes. L'objectif est que l'institut puisse démarrer ses activités comme prévu le 1^{er} janvier 2013.

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1: Réseau national de sécurité

Partiellement atteint

► **Les structures du mécanisme de consultation et de coordination du réseau national de sécurité (MCC RNS) sont définies et les postes sont attribués.**

Les structures ont été définies et fonctionnent. L'attribution des postes du bureau a pris du retard car le choix d'un délégué de la Confédération et des cantons a pris plus de temps que prévu.

► **Le MCC RNS a commencé ses activités.**

Le comité de pilotage, le comité de pilotage élargi ainsi que la plateforme politique du MCC RNS ont commencé leur travail selon le plan établi.

► **De premiers enseignements ont pu être tirés sur le fonctionnement du MCC RNS.**

En ce qui concerne la plateforme politique, le comité de pilotage et le comité de pilotage élargi, les enseignements tirés à ce jour sont positifs. Des affaires utiles sont abordées au sein de ces comités. L'hétérogénéité de leurs membres – représentants respectifs de la Confédération, des cantons et de l'échelon supra-départemental – facilite les discussions et permet de soulever des questions à un stade initial.

Objectif 2: Stratégie «protection de la population et protection civile 2015»

Partiellement atteint

► **La stratégie est présentée d'ici la mi-2011 au Conseil fédéral ainsi qu'à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CCMP).***

Le projet de rapport du Conseil fédéral sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+ a été présenté au Conseil fédéral en novembre 2011, après avoir été examiné par la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS, anciennement CCMP) qui y a apporté quelques modifications. Le projet de rapport n'a pas été soumis au Conseil fédéral avant la fin de l'automne afin que ce dernier puisse tenir compte, lors de sa décision, des éléments du rapport concernant l'usage abusif au sein de la protection civile des allocations pour perte de gain. Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 9 novembre 2011.

- ▶ **La stratégie est adoptée par le Conseil fédéral d'ici la fin 2011; à la même échéance, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CCMP) en a pris acte en l'approuvant.***
Comme la procédure de consultation n'a été ouverte que le 9 novembre 2011, la stratégie n'a pas pu être approuvée avant la fin 2011.
- ▶ **Le rapport concernant les coûts engendrés par la distribution de comprimés d'iode au titre de la protection contre l'émission d'iode radioactif (en application du postulat CdF-N 10.3350) est adopté au cours du deuxième semestre 2011.***
Le DDPS a soumis, le 16 décembre 2011, le projet de rapport au Conseil fédéral pour approbation.

Objectif 3: Mise en œuvre du «développement de l'armée»

Partiellement atteint

- ▶ **La mise en œuvre du rapport sur l'armée est planifiée. Les «défis de l'armée» (liste des lacunes) sont intégrés à la planification.**
A l'automne 2011, le Parlement a défini les nouvelles valeurs de référence pour l'armée (arrêté fédéral du 29 septembre 2011). Les travaux de planification en vue du développement de l'armée ont été retardés, principalement en raison des différents rapports complémentaires demandés par le Parlement, des nouvelles valeurs de référence et de la haute complexité du dossier. La planification n'atteindra que vers la mi-2012 le niveau nécessaire pour qu'un message relatif à la révision des bases légales puisse être élaboré. Le DDPS a été chargé de présenter au Conseil fédéral, d'ici au mois de mars 2012, un concept sur les prestations du modèle d'armée approuvé par le Parlement les 28 et 29 septembre 2011. Le concept doit également exposer en particulier comment et quand l'actuel effectif doit être réduit à 100'000 militaires.

Objectif 4: Programme d'armement basé sur la situation en matière de ressources et sur les priorités de la politique de sécurité

Partiellement atteint

- ▶ **La planification de l'armée à moyen terme (plan général) est élaboré sur la base du rapport sur la politique de sécurité et du rapport sur l'armée.**
La planification à moyen terme de l'armée (plan général) pour 2012 devra être élaborée sur la base des nouvelles valeurs de référence établies par le Parlement à l'automne 2011, ainsi que sur la base de la décision concernant le remplacement partiel du Tiger, avec un programme d'armement 12. Le plan général 2012 ne sera, par conséquent, pas disponible avant la fin du 1^{er} trimestre 2012.

- ▶ **Les projets qui en résultent pour la garantie matérielle de l'armée (projets d'armement, études, etc.) sont confiés à armasuisse pour le calcul des coûts y afférents.**

La couverture des besoins matériels de l'armée (CBMA) 2012 a été approuvée par le Conseil fédéral et traitée par les commissions des finances des Chambres fédérales. Le commandement de l'armée a défini les projets en vue du CBMA 2013 et armasuisse a été chargé de calculer les coûts y afférents.

- ▶ **La planification de l'armement se base sur la situation actuelle en matière de ressources et sur les priorités de la politique de sécurité.**

Etant donné le moment où sont survenues les décisions politiques au sujet du rapport sur l'armée 2010 et du remplacement partiel du Tiger, la planification de l'armement pour les années suivantes n'a pas encore pu être établie. La coordination du programme d'armement 2012, du plan général 2012 et de la planification de l'organisation de l'armée conformément aux directives du Parlement sera un des grands défis à relever en 2012.

- ▶ **Les conditions de base (capacités) qui manquent pour fournir les prestations exigées de l'armée sont créées en fonction des directives politiques.**

Une vue d'ensemble des capacités a été élaborée sur la base des valeurs de référence du Conseil fédéral définies dans le rapport sur l'armée et du Parlement dans son arrêté fédéral du 29 septembre 2011, ainsi que sur la base du profil des prestations décrit dans le rapport sur l'armée 2010. Les principes de la doctrine et les capacités constituent la base pour le développement de l'armée et, entre autres aussi, pour son équipement en matériel.

Objectif 5: Accroissement de l'efficacité et de l'effectivité d'armasuisse

Partiellement atteint

- ▶ **armasuisse accroît continuellement et durablement son efficacité et son effectivité en matière de fourniture de prestations.**

Les prestations-clés d'armasuisse et le niveau d'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels ont été mesurés et ont engendré de la transparence quant aux résultats obtenus. Les objectifs ont été examinés lors du contrôle annuel de la stratégie et d'autres mesures d'amélioration ont été définies. Par exemple, grâce à l'introduction d'une nouvelle gestion du portefeuille de projets, les prestations fournies ont pu être continuellement améliorées.

Objectif 6: Positionnement d'armasuisse en tant qu'organisation d'acquisition

Atteint

► armasuisse continue à renforcer sa position en tant qu'organisation d'acquisition au sein du DDPS comme de la Confédération.

armasuisse a pu renforcer sa position en tant qu'organisation d'acquisition pour le DDPS et pour la Confédération. Les avantages d'une organisation d'acquisition compétente sont de mieux en mieux reconnus par les clients. Il sera toutefois aussi nécessaire, à l'avenir, de travailler à l'amélioration et à la concrétisation de l'intégration des mandats par l'information et l'appui aux principaux bénéficiaires de prestations du domaine Défense.

Objectif 7: Planifications de l'armement et de l'immobilier d'armasuisse

Partiellement atteint

► armasuisse fournit une contribution professionnelle en faveur de la planification à long terme de l'armement.

armasuisse a appuyé la planification de l'armement à long terme par une étroite collaboration avec le domaine Défense. Des incertitudes relatives à la planification, apparues en corrélation avec les décisions du Parlement au sujet du rapport sur l'armée 2010 ont compliqué le processus en 2011.

► armasuisse mène avec succès la planification à long terme de l'immobilier.

armasuisse Immobilier a géré, dans les délais qui lui étaient impartis, la planification à long terme de l'immobilier dans le cadre du remaniement du concept de stationnement.

Objectif 8: Développement de la protection de la population et de la protection civile

En majeure partie atteint

► La révision de l'ordonnance sur la protection civile est disponible.*

Durant la session d'été 2011, le Parlement a adopté la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). Le projet pour l'ordonnance sur la protection civile (OPCi) a été terminé sur cette base. Une consultation des cantons et des autres organes concernés a eu lieu après la première consultation des offices et a été suivie d'une deuxième consultation des offices. L'OPCi a été approuvée par le Conseil fédéral le 30 novembre 2011. La LPPCi et l'OPCi révisées entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

► **Le développement du nouveau système de transmission de l'alarme à la population (POLYALERT) s'est poursuivi.**

Le développement du système de transmission de l'alarme à la population a été poursuivi. De nouvelles considérations techniques ont conduit à une charge supplémentaire pour les systèmes et la migration, ce qui s'est traduit par le report de projets partiels. La question des moyens financiers supplémentaires à trouver est en discussion. Selon l'estimation actuelle, ceci ne remet pas en question le délai fixé en 2015 pour la fin du projet.

Objectif 9: Développement du réseau nationale de sécurité

Partiellement atteint

► **L'état-major fédéral pour les événements ABC et les événements naturels (EMF ABCN) est constitué en tant qu'élément du réseau national de sécurité.**

Les étapes ont été atteintes selon le plan établi. Un concept d'engagement pour les EMF ABCN a été approuvé en tant qu'édition d'essai. Il sert de base pour SEISMO 2012, l'exercice de simulation de tremblement de terre. En raison des enseignements tirés des événements survenus à FUKUSHIMA, le groupe de travail IDA-NOMEX, mis sur pied par décision du Conseil fédéral, procédera à des adaptations dans l'ordonnance sur les interventions ABCN.

► **Le laboratoire de sécurité biologique de Spiez est établi au sein du réseau suisse de laboratoires.**

Dans le cadre d'une procédure de validation au laboratoire de sécurité biologique de Spiez, un défaut technique est apparu dans le domaine de la stérilisation des eaux usées. Il faudra y remédier, ce qui a pour conséquence de reporter la fin des travaux de validation au deuxième semestre de 2012.

Objectif 10: Adoption des ordonnances d'application de la loi sur l'encouragement du sport

Non atteint

► **Les ordonnances d'application de la loi sur l'encouragement du sport et de la loi sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport sont adoptées.***

Le Parlement a adopté, le 17 juin 2011, la loi sur l'encouragement du sport en tant que base aux ordonnances. Dans le domaine du sport scolaire, une solution a été acceptée sur proposition de la conférence de conciliation. Sa mise en œuvre concerne, en grande partie, les cantons, raison pour laquelle une procédure de consultation ordinaire auprès des cantons s'est avérée nécessaire au lieu d'une audition. La durée de la procédure ayant ainsi dû être allongée, le délai prévu pour l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 n'a pas pu être tenu.

Objectif 11: Préparation du 4e paquet de mesures liées à la conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN 4)

Non atteint

▶ **Le concept «CISIN 4» est disponible.***

Les travaux relatifs au concept CISIN 4 internes au DDPS se sont déroulés selon le plan établi. Le concept CISIN 4 n'a toutefois plus pu être présenté au Conseil fédéral en 2011 en raison de la hiérarchisation des affaires politiques.

Objectif 12: Hiérarchisation des domaines thématiques du nouveau mandat central du Service de renseignement de la Confédération (SRC)

En majeure partie atteint

▶ **La SWISSLIST est mise à jour en considération du nouveau mandat central du SRC et elle est prête pour décision.**

Les travaux internes au SRC relatifs à la hiérarchisation ont été effectués. La hiérarchisation définitive tiendra encore compte du premier semestre 2012.

▶ **Les domaines thématiques sont hiérarchisés dans le cadre du nouveau mandat central du SRC.**

Les travaux internes relatifs à la hiérarchisation des domaines thématiques ont été poursuivis selon le plan établi. La hiérarchisation définitive sera effectuée via la SWISSLIST, conformément à la décision de la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité.

Objectif 13: Adaptation des bases légales

Partiellement atteint

▶ **Les documents nécessaires à la procédure de consultation portant sur la loi sur les services de renseignement (LSRe) sont consolidés au niveau de l'administration.**

La complexité de l'état de la réglementation a demandé un effort nettement plus important que prévu lors de l'élaboration du projet de loi. C'est pourquoi le calendrier a dû être adapté en conséquence.

Objectif 14: Enseignements et mesures tirés du rapport concernant le système d'information sécurité intérieure (ISIS)

En majeure partie atteint

▶ **Les enseignements du rapport ISIS sont tirés et les conclusions pertinentes (traitement des données) sont intégrées au projet de LSRe.**

Le concept normatif de la loi sur les services de renseignement est disponible. Trois modèles de traitement des données ont été évalués, dont deux ont été retenus pour traitement ultérieur. Un premier projet de la LSRe est prêt.

▶ **Les mesures à prendre au vu du rapport ISIS sont mises en œuvre.**

L'application des mesures et la liquidation des affaires dans ISIS se sont déroulées comme prévues.

Département des finances

Objectif 1: Limitation des risques que les banques d'importance systémique («too big to fail») font peser sur l'économie nationale

Atteint

► **Le message concernant la révision de la loi sur les banques dans le domaine du «too big to fail» est approuvé.***

La consultation sur le train de mesures destinées à limiter les risques que font peser les grandes banques sur l'économie nationale et les contribuables a été ouverte le 22 décembre 2010 et s'est achevée le 23 mars 2011. Le 20 avril 2011, le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la révision de la loi sur les banques «Renforcement de la stabilité dans le secteur financier; too big to fail», ainsi qu'une analyse d'impact de la réglementation.

Objectif 2: Réglementation des systèmes de rémunération («boni») dans les établissements financiers d'importance systémique bénéficiant d'une aide de l'Etat

Atteint

► **Le message concernant la révision de la loi sur les banques dans le domaine «boni accordés dans les entreprises d'importance systémique bénéficiant d'une aide de l'Etat» est approuvé.***

Les dispositions légales dans le domaine «boni accordés dans les entreprises d'importance systémique bénéficiant d'une aide de l'Etat» ont été intégrées au train de mesures liées au «Renforcement de la stabilité dans le secteur financier; too big to fail» (art. 10a LB). Le Conseil fédéral a approuvé le 20 avril 2011 le message concernant la révision de la loi sur les banques.

Objectif 3: Dialogue avec l'UE au sujet du Code de conduite en matière d'imposition des entreprises

Partiellement atteint

► **Les entretiens exploratoires avec l'UE sont terminés; un rapport est remis au Conseil fédéral sur la suite de la procédure.***

En 2011, diverses rencontres ont eu lieu avec des représentants de l'UE afin d'élaborer un document de travail commun relatif aux conditions d'un dialogue sur la fiscalité des entreprises. Pour garantir l'intégration appropriée des cantons dans les futures activités, il convient de mener des discussions supplémentaires avec les représentants des cantons. C'est pourquoi le Conseil fédéral définira la suite de la procédure au début de l'année 2012.

Objectif 4: Elaboration d'une loi fédérale sur l'assistance administrative d'après les conventions contre les doubles impositions (loi sur l'assistance administrative)

Atteint

▶ **Le message concernant la loi sur l'assistance administrative est approuvé.***

Le 6 juillet 2011, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la loi sur l'assistance administrative en matière fiscale; les premières délibérations ont déjà eu lieu dans les commissions parlementaires compétentes.

Objectif 5: Adaptation de la législation boursière

Atteint

▶ **Le message concernant la révision de la loi sur les bourses dans les domaines des délits boursiers et des abus de marché est approuvé.***

Le 31 août 2011, le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la révision de la loi sur les bourses (délits boursiers et abus de marché). Le projet instaure des normes qui sanctionnent efficacement les abus de marché et tiennent compte des réglementations internationales. Il vise à renforcer l'intégrité et la compétitivité de la place financière suisse.

Objectif 6: Développement de la gestion administrative axée sur les résultats (GMEB)

Atteint

▶ **La décision est prise entre le maintien d'une gestion administrative duale (gestion axée sur les ressources / gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire) et le passage à un modèle de gestion global axé sur les résultats.***

Le 4 mai 2011, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'un nouveau modèle de gestion global axé sur les résultats. Il a approuvé le mandat de projet détaillé du DFF le 16 décembre 2011.

Objectif 7: Imposition d'après la dépense

Atteint

- ▶ **Le message concernant la loi fédérale sur l'imposition d'après la dépense est approuvé par le Conseil fédéral.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 29 juin 2011. Le projet vise à améliorer cet instrument important, qui s'insère parmi les mesures de promotion de la place économique suisse, afin d'accroître son acceptation. Des adaptations ciblées doivent permettre d'intégrer des réflexions sur la place économique et le principe d'équité. En même temps, ces amendements augmenteront la sécurité du droit et harmoniseront le droit fiscal de la Confédération et des cantons.

Objectif 8: Fonds monétaire international (FMI)

Atteint

- ▶ **Le message concernant la participation de la Suisse à l'augmentation de capital du FMI est approuvé.***

Le 30 novembre 2011, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'approbation de la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du Fonds monétaire international (FMI). Approuvée le 15 décembre 2010 par le Conseil des gouverneurs du FMI, ces réformes ont pour but d'augmenter les ressources ordinaires du FMI et de prendre en compte, dans les mécanismes décisionnels du FMI, les changements intervenus dans la répartition des forces de l'économie mondiale.

Objectif 9: Négociations concernant la régularisation d'avoirs non imposés et l'imposition future d'avoirs placés (impôt libératoire)

Atteint

- ▶ **Les premières conventions sont négociées.***

Entamées début 2011, les négociations ont abouti au paraphe des accords le 10 août 2011 avec l'Allemagne et le 24 août 2011 avec le Royaume-Uni. Les accords ont été signés respectivement le 21 septembre 2011 à Berlin et le 6 octobre 2011 à Londres. Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la loi sur l'imposition internationale à la source (LISint) le 3 octobre 2011. Le message sur les deux accords est en cours de rédaction.

Objectif 10: Révision totale de la loi sur le contrat d'assurance

Atteint

- ▶ **Le message concernant la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance est approuvé.***

Le 7 septembre 2011, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance (LCA). La LCA régit les relations de droit privé entre les entreprises d'assurance et les assurés. Ce projet entend adapter le droit du contrat d'assurance au contexte et aux besoins actuels et garantir à des conditions raisonnables une protection appropriée des assurés.

Objectif 11: Coordination entre le programme de la législature et les arrêtés financiers pluriannuels

Atteint

- ▶ **Les paramètres requis pour élaborer les arrêtés financiers pluriannuels dans les domaines formation / recherche / innovation, politique agricole, infrastructure ferroviaire (CFF et ETC) ainsi que coopération au développement / aide humanitaire / aide aux pays de l'Est sont définis.***

Le 26 janvier 2011, le Conseil fédéral a défini les paramètres financiers requis pour élaborer les arrêtés financiers pluriannuels qui ont une portée particulière. Il a vérifié plusieurs fois les paramètres au cours de l'année et les a adaptés au plan financier 2013-2015 de la législature. Il a en outre décidé d'assortir les messages relatifs aux arrêtés financiers d'une réserve selon laquelle il bloque au besoin partiellement les crédits d'engagement et le plafond de dépenses lorsque la situation du budget de la Confédération l'exige.

Objectif 12: Révision totale de la loi sur l'alcool: adoption du message*

Non atteint

- ▶ **Libéralisation du marché de l'éthanol et des boissons spiritueuses: suppression de trois monopoles de la Confédération (importation d'éthanol, fabrication d'éthanol et de boissons spiritueuses) et de 41 autorisations sur 43.***

Le message relatif à la révision totale de la loi sur l'alcool ne pourra être approuvé qu'en 2012. Ce retard est dû à une procédure d'élimination des divergences interne à l'administration fédérale sensiblement plus longue que prévu.

- ▶ **Optimisation des systèmes d'imposition et de contrôle: réduction du nombre des assujettis; suppression ou uniformisation des dispositions spéciales; passage à un contrôle axé sur le risque.***

Le message relatif à la révision totale de la loi sur l'alcool ne pourra être approuvé qu'en 2012. Ce retard est dû à une procédure d'élimination des divergences interne à l'administration fédérale sensiblement plus longue que prévu.

► **Optimisation de la systématique de la loi.***

Le message relatif à la révision totale de la loi sur l'alcool ne pourra être approuvé qu'en 2012. Ce retard est dû à une procédure d'élimination des divergences interne à l'administration fédérale sensiblement plus longue que prévu.

Objectif 13: Mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration

Atteint

► **L'évaluation que la stratégie de cyberadministration prévoit au bout d'une période de 4 ans est réalisée.***

Dans le cadre de l'actualisation de la convention-cadre entre la Confédération et les cantons, la question de la nécessité de réviser la stratégie suisse de cyberadministration a également été étudiée. Le comité de pilotage de la cyberadministration suisse a constaté que la stratégie adoptée par le Conseil fédéral le 24 janvier 2007 est encore d'actualité et qu'il convient de poursuivre sa mise en œuvre par le biais de la nouvelle convention-cadre entre la Confédération et les cantons. L'évaluation a été implicitement effectuée en lien avec l'élaboration des modifications de la nouvelle convention-cadre entre la Confédération et les cantons.

► **Les bases d'une poursuite ciblée de la mise en œuvre de la stratégie de cyberadministration sont posées, y compris l'adaptation et la prolongation de la convention-cadre entre la Confédération et les cantons.***

Le Conseil fédéral et la Conférence des gouvernements cantonaux ont approuvé la convention-cadre complétée concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse respectivement le 16 novembre et le 16 décembre 2011. La nouvelle convention-cadre est valable pour les années 2012-2015. Un plan d'action financé conjointement par la Confédération et les cantons et visant à encourager de manière ciblée divers projets, ainsi qu'une série de mesures destinées à renforcer la collaboration et la coordination entre les différents niveaux de l'Etat fédéral en constituent les points forts.

Objectif 14: Gestion de la politique du personnel avec définition d'objectifs

Atteint

► **Le concept de mise en œuvre de la stratégie en matière de personnel est défini.**

Le 6 juillet 2011, le Conseil fédéral a pris connaissance du plan de mise en œuvre de la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2011-2015. Parallèlement, il a chargé le DFF d'uniformiser, en collaboration étroite avec les départements et la Chancellerie fédérale, les mesures de stratégie du personnel, et d'élaborer les concepts et les instruments correspondants. Ceux-ci seront ensuite appliqués de manière cohérente dans les départements et à la Chancellerie fédérale.

► **Les nouvelles valeurs cibles et les indicateurs servant au management du personnel de l'administration fédérale sont approuvés par le Conseil fédéral mi-2011.***

Le 22 juin 2011, le Conseil fédéral a approuvé les valeurs-cibles et les indicateurs stratégiques servant au management du personnel pour la législature 2012–2015. Ils constituent les critères de mise en œuvre de la stratégie du personnel de l'administration fédérale. Sur la base de ces valeurs-cibles et indicateurs, le Conseil fédéral analysera chaque année l'évolution des chiffres-clés de la politique du personnel.

Objectif 15: Optimisation de la gestion et des prestations de l'informatique fédérale

Atteint

► **La structure, le pilotage et la direction des TIC sont optimisés.***

Le 11 mars 2011, le Conseil fédéral a défini les conditions de la révision de l'ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale (OIAF). Il a ensuite pris connaissance, le 6 juillet 2011, du projet de révision totale de l'OIAF destiné à la consultation par les commissions des finances des Chambres fédérales selon l'art. 151, al. 1, de la loi sur l'Assemblée fédérale (LParl). Sur la base de cette consultation, le Conseil fédéral a approuvé, le 9 décembre 2011, la révision totale de l'OIAF, un rapport concernant le classement de la motion Noser «Centralisation des fournisseurs de prestations TI» (07.3452), ainsi que la stratégie de la Confédération en matière de TIC pour les années 2012–2015.

Objectif 16: Programme de bureautique de la Confédération

En majeure partie atteint

► **Le poste de travail standardisé est introduit auprès de la majorité des collaborateurs de l'administration fédérale. Les mesures garantissant l'achèvement du programme de bureautique en 2012 sont mises en places.**

Les objectifs partiels 2011 ont été entièrement réalisés. Le programme Bureautique de la Confédération sera achevé d'ici septembre 2012.

► **L'étendue, l'orientation et l'intégration de la bureautique dans l'architecture globale pour la période 2012–2015 font l'objet d'une stratégie de bureautique et sont approuvées.**

La stratégie de bureautique fait l'objet d'un projet, qui sera remis pour approbation au cours du 1^{er} trimestre 2012.

Objectif 17: Renouvellement du mandat de prestations de l'OFIT pour la prochaine législature

Non atteint

► **Le rapport sur les résultats et les prestations de l'OFIT pour les années 2007 à 2011 est approuvé.**

Le nouveau mandat de prestations ne sera soumis au Conseil fédéral qu'en 2012 (cf. ci-après). Dès lors, le rapport sur les résultats et les prestations de l'OFIT pour les années 2007-2011 n'a pas pu être remis au Conseil fédéral.

► **Le mandat de prestations de l'OFIT pour les années 2012 à 2015 est approuvé.**

Le nouveau mandat de prestations de l'OFIT pour la nouvelle législature a été repoussé d'une année: les tâches et la stratégie de l'OFIT devront être réexaminées en détail et au besoin adaptées, compte tenu de la nouvelle stratégie informatique et des principes de pilotage des TIC de la Confédération, lesquels ne seront définis par le Conseil fédéral qu'à fin 2011. Des modifications substantielles de la stratégie des prestataires de services du DFF ne seront possibles qu'après la présentation de ces résultats. De tous les fournisseurs de services TIC gérés par GMEB, c'est l'OFIT qui est le plus fortement touché. Pour cette raison, le mandat de prestations actuel de l'OFIT a été prolongé d'un an sans modifications majeures le 9 décembre 2011, de manière à ce que le nouveau mandat de prestations 2013-2015 puisse être établi en tenant compte des bases de décision et de planification supérieures.

Département de l'économie

Objectif 1: Renforcement de la place économique suisse

Partiellement atteint

- ▶ **Le message global «promotion économique 2012–2015» est approuvé.***
Le Conseil fédéral a approuvé, le 23 février 2011, le message sur la promotion économique pour les années 2012–2015. Le Parlement a décidé d'affecter 359,5 millions de francs aux mesures de promotion économique déployées durant ces années.
- ▶ **Le message concernant la révision de la loi sur les cartels est approuvé.***
Le Conseil fédéral a pris connaissance, le 16 novembre 2011, des résultats des procédures de consultation relatives à la révision de la loi sur les cartels. Le message n'a pas pu être approuvé avant la fin de l'année à cause du franc fort, qui a exigé un renforcement supplémentaire de la loi sur les cartels. Une consultation a eu lieu à ce sujet, le 5 octobre 2011, sous la forme d'une conférence. Les résultats de cette réunion doivent maintenant être intégrés dans le projet de message.
- ▶ **Le message concernant la modification de la loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (loi sur les embargos) est approuvé.***
Eu égard aux résultats de la procédure de consultation, le Conseil fédéral a décidé, le 16 décembre 2011, de ne pas présenter de message concernant la modification de la loi sur les embargos.
- ▶ **Le rapport sur l'allègement administratif est adopté.***
Le Conseil fédéral a approuvé, le 24 août 2011, le rapport sur l'allègement administratif, qui fait un tour d'horizon des mesures prises entre 2007 et 2011. Le rapport énumère en tout 20 nouvelles mesures qui devraient contribuer à alléger davantage la charge administrative des entreprises.
- ▶ **Le projet E-Economy est lancé en collaboration étroite avec l'économie privée pour promouvoir l'usage des technologies de l'information et de la communication entre les entreprises. D'autres étapes sont franchies en matière de cyberadministration.**
L'eEconomy Board a été créé en 2011 à l'initiative de l'économie privée et avec le soutien du DFE.
- ▶ **La révision de l'ordonnance sur l'indication des prix est approuvée et mise en vigueur.**
Le Conseil fédéral a approuvé, le 12 octobre 2011, la modification de l'ordonnance sur l'indication des prix, qui prévoit notamment de soumettre, à partir du 1^{er} avril 2012, de nouvelles prestations de services à l'obligation d'indiquer les prix.

Objectif 2: Intensification de la politique de libre-échange par l'extension et la consolidation du réseau d'accords de libre-échange*

En majeure partie atteint

- ▶ **Les négociations sur un accord de libre-échange bilatéral Suisse-Chine ont été ouvertes et ont atteint un stade avancé.**
Les négociations pour un accord bilatéral de libre-échange entre la Suisse et la Chine ont formellement été ouvertes en janvier 2011. Trois tours de négociations ont eu lieu.
- ▶ **Les négociations sur un accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Inde sont en voie de finalisation.**
Les négociations en cours entre les Etats de l'AELE et l'Inde se sont poursuivies en 2011 par quatre tours de négociations.
- ▶ **L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et Hong Kong est signé, et le message approuvé.**
L'accord de libre-échange AELE-Hong Kong a été signé le 21 juin 2011. Le message a été approuvé par le Conseil fédéral le 16 septembre 2011.
- ▶ **Les négociations sur des accords de libre-échange AELE avec les pays de l'Union douanière Russie-Bélarus-Kazakhstan et avec l'Indonésie ont atteint un stade avancé.**
Les négociations pour des accords de libre-échange des Etats de l'AELE avec les Etats de l'Union douanière Russie-Bélarus-Kazakhstan ainsi qu'avec l'Indonésie ont été engagées et trois tours de négociations ont eu lieu en 2011 avec les partenaires respectifs.
- ▶ **Les décisions de principe sur l'ouverture de négociations de libre-échange AELE-Malaisie, AELE-Vietnam et AELE-pays d'Amérique centrale sont prises.**
Les Etats de l'AELE ont décidé d'ouvrir des négociations de libre-échange avec les Etats d'Amérique centrale et le Vietnam. Les travaux exploratoires se poursuivent avec la Malaisie. Le Conseil fédéral a approuvé le mandat de négociation pour un accord de libre-échange AELE-Vietnam, le 25 mai 2011. Celui pour des accords de libre-échange AELE avec les Etats d'Amérique centrale ainsi qu'avec la Malaisie sera soumis par le DFE au Conseil fédéral lors de la première séance de l'année 2012.
- ▶ **Les négociations sur des accords de libre-échange AELE avec la Bosnie et Herzégovine et avec le Monténégro ont été ouvertes, et les accords sont signés.**
Les négociations de libre-échange entre les Etats de l'AELE et le Monténégro ont été ouvertes en mars 2011 et finalisées en juillet 2011. L'accord de libre-échange a été signé le 14 novembre 2011. Les négociations de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Bosnie et Herzégovine ont été entamées en mars 2011 et sont sur le point d'aboutir.

Objectif 3: Engagement en faveur du cycle de Doha de l'OMC / Garantie du système commercial multilatéral (OMC)

Partiellement atteint

▶ **Les contacts bilatéraux et la formation de coalitions efficaces ont permis d'améliorer les conditions favorisant une percée dans le cycle de Doha.***

Les liens tissés en marge du WEF de janvier 2011 et les nombreux autres contacts noués au niveau ministériel et au niveau des négociateurs en chef ont permis d'intensifier les négociations du cycle de Doha, durant le premier semestre principalement.

Objectif 4: Evaluation de l'évolution de la conjoncture et du marché du travail

Non atteint

▶ **Le rapport concernant la mise en œuvre et les effets des trois phases de mesures de stabilisation conjoncturelle déployées en 2009 et 2010 est approuvé.***

L'évaluation du DFE portant sur les aspects conjoncturels et celle du Contrôle fédéral des finances conduite sur le plan financier sont en cours de sorte qu'il n'a pas encore été possible de mener le rapport à bonne fin.

Objectif 5: Consolidation et développement des relations avec l'UE*

Partiellement atteint

▶ **Les relations institutionnelles entre la Suisse et l'UE sont clarifiées.***

Pendant l'année sous revue, les aspects institutionnels des relations bilatérales (adaptation aux développements de l'acquis communautaire pertinent, surveillance de la mise en œuvre des accords, interprétation de ces textes et règlement des différends) ont encore fait l'objet d'entretiens exploratoires entre la Suisse et l'UE. Aucune solution n'a pu être trouvée jusqu'à présent.

▶ **Les négociations sur un accord sectoriel concernant le libre-échange agricole, les denrées alimentaires, la sécurité des produits et la santé se sont poursuivies.***

Dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé publique (ALEA/ASP), il n'y a pas eu de cycles de négociation, mais uniquement quelques rencontres, au niveau technique, entre la Suisse et l'UE.

► **Les négociations dans le domaine de l'électricité se sont poursuivies.***

En janvier et en avril 2011, des rencontres ont eu lieu au niveau ministériel entre la cheffe du DETEC et le commissaire de l'UE à l'énergie. Par ailleurs, des rencontres se sont tenues régulièrement au niveau des négociateurs en chef et des discussions ont été menées au niveau technique. Des questions restent en suspens dans tous les domaines de négociation malgré les progrès substantiels qui ont été accomplis.

► **Les négociations concernant la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH et CLP³) sont achevées.***

L'UE n'a pas encore adopté de mandat de négociation. En attendant, des travaux préparatoires ont été lancés début 2011 pour une adaptation autonome du droit suisse aux règlements REACH/CLP.

► **Les négociations relatives au système de navigation par satellite GALILEO sont achevées.**

Les quatre cycles de négociations officielles tenus pendant l'année sous revue ont abouti à un consensus sur de nombreux points. Il reste cependant quelques questions importantes à régler au niveau interne ou en collaboration avec l'UE.

► **Les négociations relatives à la participation au système d'échange de droits d'émission (SEDE) sont achevées.**

Les négociations au sujet du rattachement des systèmes d'échange de quotas d'émissions de la Suisse et de l'UE ont pu être engagées le 8 mars 2011. Un deuxième cycle de négociations a eu lieu le 20 septembre 2011. Parallèlement, les questions encore en suspens concernant l'aménagement futur des systèmes respectifs d'échange de quotas d'émissions ont été examinées au niveau des experts.

► **Les négociations relatives à la coopération entre les autorités de la concurrence sont achevées.**

Les négociations ont commencé au mois de mars 2011 et plusieurs réunions ont suivi. Sur le fond, les négociations ont pu être en grande partie achevées.

► **Le rapport relatif à l'intensification de la coopération bilatérale avec l'UE dans le domaine des douanes (douanes électroniques) et les travaux exploratoires menés avec l'UE sont terminés; le mandat de négociation est approuvé.**

Les discussions exploratoires avec la Commission européenne sont à un stade initial. L'UE a accepté la proposition suisse alternative de mener ces mêmes discussions exploratoires dans le cadre du projet «Globally Networked Customs» (GNC) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui permettrait d'approfondir la collaboration douanière bilatérale souhaitée dans un cadre multilatéral.

³ CLP: règlement de la CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

► **Le message relatif à l'approbation de l'actualisation de l'annexe III de l'accord sur la libre circulation des personnes a été approuvé par le Conseil fédéral.***

Par décision N° 2/2011 du Comité mixte (CM) du 30 septembre 2011, la directive 2005/36/CE a été intégrée dans l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Elle consolide l'acquis communautaire dans le domaine de la reconnaissance des diplômes. L'Annexe III révisée de l'ALCP est appliquée provisoirement depuis le 1^{er} novembre 2011, à l'exception du titre II de la directive 2005/36/CE. Comme la mise en œuvre dudit titre nécessite une base légale, il ne peut plus être question de dossier de portée mineure. La nouvelle base légale à créer doit donc être préalablement approuvée par le Parlement.

Objectif 6: Messages concernant la coopération internationale au développement 2013–2016

Atteint

► **Les projets des deux messages concernant, l'un, le financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement (2013–2016) et, l'autre, la poursuite de la coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI (2013–2016) sont rédigés.**

Le projet de message concernant les quatre crédits-cadres de la coopération internationale au développement du DFE (SECO) et du DFAE (DDC) pour les années 2013–2016 est rédigé. Les mesures de politique économique et commerciale du SECO au titre de la coopération au développement et la poursuite de la coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI sont intégrées dans ce nouveau message.

Objectif 7: Promotion de la durabilité dans l'agriculture et de mesures permettant de s'imposer avec succès sur le marché

En majeure partie atteint

► **La procédure de consultation concernant la Politique agricole 2014–2017 a eu lieu, et le message est approuvé.***

Le projet relatif à la Politique agricole 2014–2017 a été mis en consultation le 23 mars 2011. Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation, le 16 décembre 2011, et pris plusieurs décisions dans la perspective du message à rédiger.

Objectif 8: Promotion de la santé animale

Atteint

- ▶ **Le message concernant la modification de la loi sur les épizooties visant à assurer une prévention plus active et plus rapide des épizooties (faisant suite à la motion 08.3012 Zemp) est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 7 septembre 2011.

- ▶ **Le plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de santé animale en Suisse 2010+ est élaboré.**

Le plan d'action de l'Office vétérinaire fédéral est établi.

- ▶ **Un exercice national de simulation d'une épizootie hautement contagieuse est réalisé.**

Un exercice de simulation de la fièvre aphteuse a été organisé du 28 au 30 juin 2011 avec les services vétérinaires cantonaux et l'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie, sous la direction de l'Office vétérinaire fédéral.

Objectif 9: Promotion de la protection des animaux et de la protection des espèces

Atteint

- ▶ **Le message concernant la révision partielle de la loi sur la protection des animaux est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 7 septembre 2011.

- ▶ **Le message concernant la loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 7 septembre 2011.

Objectif 10: Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation

En majeure partie atteint

- ▶ **La procédure de consultation relative à la loi sur la formation continue est ouverte.***

Le Conseil fédéral a ouvert, le 9 novembre 2011, la consultation relative à la loi sur la formation continue.

- ▶ **La procédure de consultation relative à une loi fédérale sur les professions de la santé qui règle les exigences applicables à la formation aux professions de la santé relevant des hautes écoles et à l'exercice de ces professions est ouverte.***
La consultation n'a pas pu être lancée. Les travaux relatifs à une loi fédérale sur les professions de la santé, menés en étroite collaboration avec les cantons, sont toutefois bien avancés. Le retard s'explique par la décision du groupe de pilotage impliqué de soumettre les exigences applicables à la formation, en particulier à l'interface entre la formation professionnelle supérieure et les formations de niveau haute école, à un examen approfondi fondé sur des données empiriques.
- ▶ **Le rapport faisant suite au postulat 05.3716 de la CSEC-N concernant le complément ou la modification de l'Ordonnance du DFE concernant les filières d'études, les études postgrades et les titres dans les hautes écoles spécialisées est approuvé.***
Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 29 juin 2011.
- ▶ **Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016 est élaboré.***
Le message a été élaboré.

Objectif 11: Consolidation de la politique du logement

En majeure partie atteint

- ▶ **Le désengagement de la Confédération de la Sapomp Wohnbau AG est achevé.**
Les immeubles de la Sapomp Wohnbau AG ont été cédés le 25 mai 2011 à la Rimmobas Anlagestiftung à Bâle. Le 14 juin 2011, le conseil d'administration a réduit de 170 millions de francs le capital-actions de la Sapomp Wohnbau AG et remboursé le montant à la Confédération (actionnaire unique).
- ▶ **L'aide au logement par des prêts à taux préférentiel du fonds de roulement est évaluée.**
Le rapport d'évaluation est établi. Sur la base de cette évaluation, le DFE, par l'entremise de l'Office fédéral du logement, a adapté les dispositions d'exécution avec effet au 1^{er} janvier 2012 (baisse du taux d'intérêt, adaptation des limites des coûts de revient).
- ▶ **La méthode de fixation du taux d'intérêt de référence pour les loyers est vérifiée et d'éventuels correctifs sont apportés.**
Le 26 octobre 2011, le Conseil fédéral a décidé d'introduire un nouveau modèle d'arrondi applicable dès le 1^{er} décembre 2011 au taux d'intérêt de référence déterminant pour les loyers.

Objectif 12: Rapport sur les incidences d'une pénurie d'électricité sur les secteurs politiques de chaque département et de la Chancellerie fédérale

Non atteint

► **Le rapport est en mains du Conseil fédéral.**

L'élaboration du rapport exige plus de temps que prévu. Il a fallu rallonger la liste des interlocuteurs consultés en raison de la complexité de la problématique.

Objectif 13: Mesures de consolidation dans le domaine du service civil

Partiellement atteint

► **Le deuxième rapport sur les effets de la preuve par l'acte sur le service civil est soumis au Conseil fédéral pour décision.**

Le projet de rapport est rédigé et la procédure de consultation des offices est terminée. Les départements concernés ont des avis différents, surtout en ce qui concerne les conclusions. Des entretiens sont en cours en vue de clarifier la situation et de déterminer la suite du dossier.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectif 1: Extension et garantie de l'infrastructure ferroviaire

Partiellement atteint

► **La consultation concernant Rail 2030 et le financement de l'infrastructure ferroviaire est ouverte.***

Le 30 mars 2011, le Conseil fédéral a mis en consultation le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Il a pris connaissance des résultats de cette consultation le 2 novembre 2011 et fixé la direction à prendre en vue du message relatif à l'initiative populaire « Pour les transports publics » et sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF, contre-projet direct).

► **La consultation concernant les mesures visant à compléter le programme de réduction du bruit émis par les chemins de fer et à promouvoir les technologies ferroviaires silencieuses est ouverte.***

En raison d'importants examens sur les plans technique et politique, la consultation sur le projet visant à compléter le programme de réduction du bruit émis par les chemins de fer a pris un peu de retard et n'a pas pu être ouverte en 2011.

► **La consultation des cantons concernant les adaptations et les compléments apportés en 2011 au Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail est réalisée et le projet adopté par le Conseil fédéral.**

Après consultation des cantons et des communes, et après information et participation de la population, le Conseil fédéral a adopté le projet le 16 décembre 2011.

Objectif 2: Poursuite du transfert du trafic

Atteint

► **Le Rapport sur le transfert du trafic 2011 est adopté. ***

Le 16 décembre 2011, le Conseil fédéral a adopté le rapport sur le transfert du trafic 2011 à l'attention du Parlement.

Objectif 3: Politique aéronautique: garantir un raccordement optimal de la Suisse aux grands centres européens et internationaux

Partiellement atteint

▶ **Les dispositions d'exécution de la loi révisée sur l'aviation (première révision partielle) sont prêtes.**

Les dispositions d'exécution et la loi révisée sur l'aviation sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2011.

▶ **L'ordonnance sur les atterrissages en campagne est approuvée par le Conseil fédéral.**

Le dépouillement des avis adressés par les participants à la consultation a demandé plus de temps que prévu. L'adoption de l'ordonnance sur les atterrissages en campagne a de ce fait été légèrement différée et n'a pas pu intervenir en 2011.

▶ **L'ordonnance sur les redevances aéroportuaires est approuvée par le Conseil fédéral.**

Les offices ont été consultés une première fois et une procédure d'audition a été organisée. Le projet d'ordonnance a reçu un accueil mitigé de sorte que le texte n'a pas pu être adopté en 2011.

▶ **Le projet de fiche PSIA pour l'aéroport de Zurich est mis au point à l'intérieur de l'administration.**

Les offices ont été consultés une première fois et l'élaboration par l'administration du projet de fiche se trouve à un stade avancé.

▶ **Les pourparlers avec l'Allemagne concernant les procédures d'approche de l'aéroport de Zurich progressent en ce qui concerne la définition de la marge de manœuvre.**

Les deux parties se sont échangé leurs propositions.

Objectif 4: Poursuite de la mise en œuvre de la politique énergétique

Atteint

▶ **Les négociations dans le domaine de l'électricité se sont poursuivies.***

En janvier et en avril 2011, des rencontres ont eu lieu au niveau ministériel entre la cheffe du DETEC et le commissaire de l'UE à l'énergie. Par ailleurs, des rencontres se sont tenues régulièrement au niveau des négociateurs en chef et des discussions ont été menées au niveau technique. Des questions restent en suspens dans tous les domaines de négociation malgré les progrès substantiels qui ont été accomplis.

► **Le dialogue énergétique avec les pays voisins et certains Etats tiers se poursuit régulièrement.**

En 2011, des contacts étroits et des entretiens intensifs sur un large éventail de sujets en rapport avec l'énergie ont eu lieu avec l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche. Le 18 octobre 2011, un Memorandum of Understanding portant sur une collaboration plus étroite dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables a été signé avec la Russie.

La mise en place de partenariats énergétiques avec les Emirats arabes unis, l'Azerbaïdjan et la Turquie a progressé dans le cadre de contacts bilatéraux à différents niveaux.

Objectif 5: Accroissement de l'efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables*

Atteint

► **La rétribution à prix coûtant a été adaptée dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur l'énergie.***

Le 17 août 2011, le Conseil fédéral a approuvé une révision partielle de l'ordonnance sur l'énergie qui contient des précisions et des compléments pour la mise en application concrète de la rétribution à prix coûtant (RPC). La plupart des modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2011. Les dernières entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

► **Les prescriptions en matière d'efficacité applicables aux appareils électriques ont été adaptées dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur l'énergie.***

En approuvant une modification de l'ordonnance sur l'énergie le 19 octobre 2011, le Conseil fédéral a introduit de nouvelles prescriptions élargies en matière d'efficacité pour les appareils TV, les circulateurs sans presse-étoupe, les lampes fluorescentes et l'éclairage public ainsi que pour les décodeurs, les réfrigérateurs et les congélateurs. Ces nouvelles dispositions sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2012.

► **La deuxième étape du programme SuisseEnergie 2011–2020 a débuté.**

Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 11 juin 2010, la deuxième étape de 2011 à 2020 du programme SuisseEnergie a débuté. En collaboration avec ses partenaires, son objectif est d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer les énergies renouvelables, d'augmenter la sécurité de l'approvisionnement et de soulager le climat. SuisseEnergie concentre ses mesures sur les domaines suivants: les bâtiments, les énergies renouvelables, la mobilité, l'industrie et les services, les appareils électriques, les villes et les communes, la formation, le perfectionnement et la communication. Le portail Internet www.suisseenergie.ch a été lancé le 25 octobre 2011. Des mesures visant à renforcer SuisseEnergie sont examinées dans le cadre des travaux portant sur la Stratégie énergétique 2050.

Objectif 6: Sécurité, clarification des questions de la poursuite du recours à l'énergie nucléaire et de la gestion des déchets radioactifs

Partiellement atteint

▶ **La procédure de consultation concernant l'ordonnance sur les ouvrages d'accumulation est ouverte.**

Les travaux de révision sont bien avancés et la procédure de participation a eu lieu en novembre 2011. L'audition devrait débuter en février 2012.

▶ **La procédure de consultation concernant l'ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire est ouverte.**

En automne 2011, de nouvelles connaissances et des questions soulevées dans le domaine des risques inhérents aux transports de matières nucléaires ont de nouveau nécessité des séances du groupe de suivi ainsi que des auditions d'experts. Une mise à jour de la formule du calcul des primes basée sur l'état actuel des connaissances sera nécessaire. L'ouverture de la procédure de consultation, respectivement d'audition, est ainsi retardée.

▶ **Les demandes d'autorisation générale pour de nouvelles centrales nucléaires sont mises à l'enquête publique.**

La Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) ayant étudié les expertises de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire sur les trois demandes d'autorisation générale pour de nouvelles centrales nucléaires, ses conclusions ont été publiées le 10 janvier 2011. Compte tenu des événements survenus à Fukushima, le DETEC a, le 14 mars 2011, suspendu les trois demandes d'autorisation générale pour de nouvelles centrales nucléaires. Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral a opté pour l'abandon progressif du nucléaire.

▶ **La première étape du plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes est terminée.***

Le 1^{er} décembre 2011, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur les résultats de la première étape et décidé d'intégrer dans le plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes les six domaines d'implantation proposés par la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs. Il a en outre chargé le DETEC de lancer la deuxième étape de la recherche de sites d'implantation.

Objectif 7: Régulation du marché de l'électricité

Non atteint

- ▶ **Amélioration de la sécurité et du caractère concurrentiel de l'approvisionnement en électricité dans le cadre de la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité, ouverture de la procédure de consultation.***

La décision du Conseil fédéral de sortir de manière progressive du nucléaire et d'élaborer une nouvelle Stratégie énergétique 2050 ainsi que le mandat subséquent confié au DETEC ont entraîné du retard dans les travaux de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Ces travaux, qui ont repris entre-temps, se poursuivront en accord avec la Stratégie énergétique 2050.

Objectif 8: Utiliser les ressources naturelles en préservant l'environnement

Non atteint

- ▶ **Le rapport sur la biodiversité en Suisse est adopté par le Conseil fédéral.***

L'élaboration du projet de Stratégie Biodiversité Suisse avec les experts des cantons, de l'économie et de la science, sous l'égide des groupements d'intérêts, a duré plus longtemps que prévu. En outre, la Stratégie Biodiversité Suisse a dû être harmonisée avec les 20 Objectifs d'Aichi adoptés en octobre 2010 en faveur de la conservation de la biodiversité jusqu'en 2020. Le Conseil fédéral n'a donc pu ouvrir la procédure de consultation concernant le projet de rapport que le 16 septembre 2011. Le rapport définitif n'a donc pas pu être approuvé en 2011.

- ▶ **La procédure de consultation concernant une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire est ouverte par le Conseil fédéral.***

L'élaboration d'un projet de consultation concernant une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire dans des groupes de travail élargis comprenant des représentants des cantons, des villes, des communes, des communes ainsi que des associations économiques et des organisations de protection a duré plus longtemps que prévu. Par conséquent, la procédure de consultation n'a pas encore pu être ouverte en 2011.

- ▶ **Le Projet de territoire Suisse, qui sert de base aux activités de la Confédération ayant des incidences spatiales, est approuvé.***

Le Projet de territoire Suisse a fait l'objet d'une large consultation de janvier à juin 2011 à laquelle ont aussi participé - outre la Confédération, les cantons, les villes et les communes - les partis, les organisations, les régions et la population. Le dépouillement des résultats de la consultation et la recherche de solutions viables ont duré plus longtemps que prévu. Par conséquent, le Projet de territoire Suisse n'a pas encore pu être approuvé en 2011.

► **Le «plan d'action du développement durable pour la période 2012 à 2015» est approuvé par le Conseil fédéral.***

Le «plan d'action du développement durable pour la période 2012 à 2015» s'inscrit dans le cadre de la Stratégie pour le développement durable 2012–2015 que le Conseil fédéral approuvera conjointement avec le message relatif au programme de la législature 2011–2015. Les travaux concernant le plan d'action sont terminés. L'approbation de ce dernier est toutefois liée à celle du programme de la législature et du message qui s'y rapporte.

Objectif 9: Technologies modernes de l'information et de la communication

En majeure partie atteint

► **La consultation relative à une révision de la LRTV est réalisée.***

Le Conseil fédéral n'a pas pu lancer comme prévu la consultation sur la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision en 2011. Une partie importante du projet concerne le remplacement de l'actuel système de perception de la redevance radio et télévision par une redevance payable par les ménages et les entreprises indépendamment de la possession d'un appareil de réception. Il a donc d'abord fallu attendre que la motion 10.3014 de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (Nouveau système de perception de la redevance radio et télévision) soit traitée. Après de longues délibérations dans les deux Chambres, le mandat a été transmis au Conseil fédéral le 13 septembre 2011 de sorte qu'il n'a plus été possible d'ouvrir la consultation en 2011.

► **La stratégie pour une société de l'information en Suisse est révisée.**

La stratégie a été évaluée par des experts externes et actualisée en collaboration avec les offices concernés. La coordination avec le programme de la législature 2011–2015 ainsi que les travaux, largement soutenus, exigés par la stratégie ont pris plus de temps que prévu. Par conséquent, la stratégie révisée et les mandats de mise en œuvre qui en découlent n'ont plus pu être approuvés par le Conseil fédéral en 2011.

► **Le rapport sur la situation de la presse en Suisse est élaboré.**

Le rapport « Garantir la diversité de la presse », élaboré en réponse au postulat Fehr 09.3629 et au postulat 09.3980 de la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-CN), a été approuvé le 29 juin 2011.

► **L'orientation stratégique d'une réglementation moderne des télécommunications est fixée.**

Le rapport du Conseil fédéral du 17 septembre 2010 « Evaluation du marché des télécommunications », rédigé en réponse au postulat 09.3002 de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États, a été débattu dans les Commissions des transports et des télécommunications des deux Chambres. Les commissions ont décidé provisoirement de ne pas demander une révision rapide de la loi sur les télécommunications; elles ont toutefois souhaité que le Conseil fédéral revienne sur les problèmes soulevés dans le rapport et les derniers développements.

